



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



## SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION STRATEGIE MISE EN PLACE POUR LA CAPITALISATION DES DONNEES

Appui à la Maîtrise d'ouvrage du Programme de Gestion Durable  
des Forêts (PGDF)

Février 2024

A2521



# SOMMAIRE

---

	Liste des abréviations, sigles et acronymes .....	3
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>LES RESSOURCES POUR LE SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>6</b>
	2.1 Au sein de l'UGP et dans les antennes .....	6
<b>3</b>	<b>CADRE LOGIQUE, INDICATEURS ET JALONS DE LA LOI CAFI8</b>	
	3.1 Le cadre logique .....	8
	3.2 Indicateurs de suivi des Jalons de la Loi de CAFI .....	10
	3.3 Suivi environnemental et social .....	10
	3.4 Sources de données .....	10
	3.5 Valeurs de référence et cibles .....	11
<b>4</b>	<b>POINT SUR LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES .....</b>	<b>12</b>
	4.1 La collecte des données .....	12
	4.2 Présentation du KoBoToolbox .....	13
	4.3 Power Query .....	14
	4.4 Circuit d'information .....	15
	4.5 Rapports de suivi et d'Evaluation .....	15
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>17</b>

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>ACE</b>	Agence Congolaise de l'Environnement
<b>AMO</b>	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
<b>AT</b>	Assistance Technique
<b>ATP</b>	Assistance Technique Principale
<b>CAFI</b>	Central Africa Forest Initiative / Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
<b>INERA</b>	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
<b>ETD</b>	Entité Territoriale Décentralisée
<b>FONAREDD</b>	Fonds National REDD+
<b>Loi</b>	Lettre d'Intention
<b>HHI</b>	Harvard Humanitarian Initiative
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
<b>PGDF</b>	Programme de Gestion Durable des Forêts
<b>PNSD</b>	Plan National Stratégique de Développement
<b>PIREDD</b>	Programme Intégré REDD+
<b>PFN</b>	Politique Forestière Nationale
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnemental et sociale
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>REDD+</b>	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
<b>S&amp;E</b>	Suivi-Evaluation
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Programme
<b>ZDR</b>	Zone de Développement Rural

# 1 INTRODUCTION

---

La République Démocratique du Congo (RDC) s'est dotée en novembre 2012, d'une Stratégie-Cadre nationale REDD+ ainsi que d'un plan d'investissement pour son opérationnalisation. Cette nouvelle orientation stratégique vise à lutter, de manière cohérente et intégrée, contre les moteurs de déforestation et dégradation forestière en adoptant une démarche fondée sur l'exploitation des forêts selon des modes de gestion durables qui intègrent la préservation et la valorisation des ressources forestières. Cette démarche devrait contribuer non seulement à la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement, à la dégradation des forêts et à l'augmentation de l'absorption de carbone par les puits dans le secteur forestier), mais également au développement socio-économique durable du pays à travers, entre autres, une amélioration du partage des co-bénéfices de développement (augmentation du revenu des ménages, meilleure sécurité alimentaire et nutrition, création d'emplois en zones rurales, etc.).

Le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) a été formulé en tant que Programme sectoriel forestier du Plan d'investissement REDD+ susvisé. Il se situe dans un dispositif d'ensemble qui vise à fournir les moyens de mener à bien un programme d'amélioration de la gouvernance forestière en RDC et contribue à la réalisation de la vision commune de développement du pays consacrée dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023.

Fruit d'une Coopération multipartite entre la RDC et les partenaires financiers (France à travers l'AFD, CAFI, FONAREDD), l'objectif global du programme est de créer des conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles destinés à l'ensemble des acteurs du secteur. De manière spécifique, le PGDF a pour objectifs de :

- Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur forestier en mettant en place des mécanismes qui assurent une meilleure coordination intersectorielle et entre les différentes parties prenantes du secteur forestier aux différentes échelles (nationale et provinciales) ;
- Élaborer de façon participative et transparente une politique forestière nationale (PFN) pour une gouvernance responsable et maîtrisée des forêts ;
- Adapter le cadre législatif, institutionnel et réglementaire national aux orientations stratégiques et aux lignes directrices de la PFN ;
- Contribuer au développement d'un secteur artisanal dans la filière forêt/bois opérant dans la légalité ;
- Soutenir le développement d'une gestion durable de forêts par les communautés locales, les peuples autochtones et les entités territoriales décentralisées (ETD) ;
- Garantir une gestion des grandes concessions forestières en conformité avec la législation forestière congolaise ;
- Renforcer les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour un encadrement efficace des activités forestières.

Aux niveaux provincial et décentralisé, le PGDF est mis en œuvre dans cinq provinces cibles (Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri). Il s'articule avec des programmes territoriaux (PIREDD et Projet Savanes et Forêts dégradées

(PSFD), et des appuis sectoriels spécifiques (Programme d'appui à la réforme foncière, Foresterie communautaire, FLEGT, Projets carbone, programmation géographique des affectations du domaine forestier (ou zonage forestier). Il devra, à ce titre, capitaliser les résultats des interventions des projets et programmes clôturés ou en cours. Tel que conçu et envisagé, le PGDF devra permettre d'atteindre les jalons du pilier forêt des Lettres d'intention (LoI) RDC-CAFI.

Le Maître d'ouvrage du Programme est le MEDD, appuyé par une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage (AMO) fournie par le Consortium Ginger SOFRECO, SALVATERRA, NATURE+ et OCEAN, conformément au terme du contrat de prestation y relatif, signé le 9 août 2022.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PGDF, un système de suivi-évaluation avait été conçu par l'AMO pour renseigner en plus des indicateurs propres au Programme, les indicateurs harmonisés CAFI et FONAREDD..

La présentation de cet outil de suivi et d'examen mensuel du Programme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) comprend vingt-deux (22) fiches, qui, si elles sont correctement remplies, constitueront une base solide pour déterminer la bonne situation du projet. La conception de l'outil a consisté à suivre des informations clés sur: les actions convenues, le plan de travail de l'activité, la logique d'intervention, le plan de S & E, les indicateurs de performance, la revue des partenaires, les parties prenantes, les réunions avec les parties prenantes, dépenses, rapports, mobilisation des ressources, dotation en personnel, registre des problèmes, leçons apprises, plan de communication, plan d'approvisionnement, narrative de suivi du projet et bibliothèque virtuelle du projet. Toutes ces feuilles doivent être complétées. Ce système présente aussi certaines feuilles qui sont remplies une fois dans la durée de vie du projet.

L'explication de chaque feuille est incorporée dans le premier feuillet du système.

Le présent rapport présente la stratégie mise en place pour la capitalisation des données du Système.

## 2 LES RESSOURCES POUR LE SUIVI-EVALUATION

---

### 2.1 Au sein de l'UGP et dans les antennes

L'Assistance Technique à la Maitrise d'ouvrage du PGDF a en son sein le Responsable de suivi-évaluation qui assure la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation. Il est chargé de coordonner la collecte d'informations, d'analyser les données collectées et de participer à la rédaction des rapports de suivi-évaluation. En plus des indicateurs propres au PGDF il renseigne les indicateurs harmonisés CAFI et FONAREDD.

La collecte des données dans les provinces sera réalisée par l'équipe des Antennes à travers la méthode mixte qui prend en compte le qualitatif et le quantitatif, ceci afin de réduire les biais et de mieux garantir la validité, la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Cette équipe est composée de :

- Quatre (4) Chefs d'antenne basés dans les Provinces couvertes par le Projet. Ils sont en charge d'y coordonner les activités du projet, les ressources humaines et d'assurer le lien avec l'administration ainsi qu'avec les différentes parties prenantes au niveau provincial. Ils interviennent principalement dans les objectifs 4 (identification des communautés et ETD pilotes pour la mise en place de forêts communautaires/des ETD ; accompagnement dans la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle, etc.), 3 (appui à la planification et au suivi de l'exploitation artisanale, appui à l'amélioration des performances, etc.) et 6 (renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés/ETD).
- Quatre (4) ingénieurs forestiers basés dans les Provinces couvertes par le Projet. Ils sont en charge d'apporter une assistance technique au niveau provincial pour les activités de l'objectif 4. Ils accompagneront les parties prenantes concernées dans la mise en place de forêts communautaires/des ETD : élaboration des plans d'aménagement ; définition des mesures de gestion ; définition du système de suivi ; etc.
- Deux (2) assistants appui et animation filière artisanale qui sont basés dans les Provinces de Maï Ndombe (Inongo), Tshopo et Ituri (Kisangani). Ils sont chargés d'entretenir les relations avec les acteurs de la filière artisanale, de collecter des données et d'apporter un appui aux acteurs concernés. Ils n'interviennent donc que dans le cadre de l'objectif 3.
- Trois (3) animateurs ruraux qui sont basés dans les Provinces Maï Ndombe (Inongo), Equateur (Mbandaka), Tshopo et Ituri (Kisangani). Ils sont chargés d'entretenir les liens avec les acteurs locaux, de les sensibiliser et de les appuyer. Ils accompagneront les ETD et les communautés dans la mise en œuvre de la foresterie communautaire sur des sites pilotes (dans le cadre de l'objectif 4) et apporteront également un appui dans la mise en place concertée des ZDR ainsi que dans leur mise en valeur par des pratiques durables (dans le cadre de l'objectif 5).
- Trois (3) facilitateurs sociaux sont basés dans les Provinces Maï Ndombe (Inongo), Equateur (Mbandaka), Tshopo et Ituri (Kisangani). Ils interviennent dans la consultation et les négociations avec les populations rurales. Ils réalisent

la consultation des populations pour l'identification des sites pilotes pour la mise en place de forêts communautaires/des ETD ainsi que pour la définition des mesures de gestion de ces sites (dans le cadre de l'objectif 4). Ils serviront de médiateurs entre les différentes parties prenantes tout au long du processus. Ils apporteront également un appui à la négociation et à la mise en œuvre des clauses sociales des Plans d'Aménagement (dans le cadre de l'objectif 5).

Le plan de suivi-évaluation tel que présenté dans le Système du PGDF présente la matrice des indicateurs et décrit comment les différentes valeurs des indicateurs seront collectées par cette équipe des antennes; méthodes de collecte des données, la fréquence, comment calculer les valeurs, les moyens de vérification et montre également les hypothèses faites.

# 3 CADRE LOGIQUE, INDICATEURS ET JALONS DE LA LOI CAFI

---

## 3.1 Le cadre logique

Un cadre des résultats du PGDF est présent dans le PRODOC. Celui-ci a connu une actualisation par l'UGP. Les amendements portaient essentiellement sur :

La prise en compte des objectifs du programme dans le cadre logique et la définition des indicateurs liés, de même que le lien avec les jalons du 1<sup>e</sup> Lol et 2<sup>e</sup> Lol de CAFI et le Cadre National REDD+.

Plus spécifiquement,

l'objectif global du programme est de Créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles à l'issue du programme, destinés à l'ensemble des acteurs du secteur. L'indicateur ici est que la déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.

Pour l'objectif spécifique 1 : Contribuer à une meilleure gouvernance du secteur. L'indicateur de base était l'amélioration du Ratio bois légal / bois illégal dans les titres d'exploitation sur la marché national et à l'export ( Volumes (m3) de bois légal et illégal commercialisés. L'ajout au plan national et à l'export a été fait à ce niveau. Cet objectif est en liaison avec les jalons 2018 D, 2018 E et 2020B de la 1<sup>e</sup> Lol et 4v, 4mi, 4mii, 4s, 4t de la 2<sup>e</sup> Lol. La liaison avec le Cadre national REDD+ concerne le Ratio bois légal / bois illégal à l'export.

Pour l'objectif spécifique 2 : Elaborer de façon participative et transparente une politique forestière. L'indicateur ici est que la politique nationale est élaborée . Nous avons reformulé ainsi : La politique nationale est élaborée de manière participative et inclusive puis adoptée. Concernant la situation de base elle a été actualisée en prenant en compte l'atelier de lancement de mars 2020 et la Décision n°001/SG/EDD/2019 du 1<sup>e</sup> juillet 2019 de désignation des Experts Membres de l'Unité de coordination de la politique forestière nationale de la RDC. La correspondance aussi au Jalon 2018A et 2020 A de la 1<sup>e</sup> Lol et 4j, 4k, 4n, 4p, 4q, 4r,4t, 4x de la 2<sup>e</sup> Lol.

Pour l'objectif 3 : Contribuer au développement d'un secteur d'artisans du secteur forêt/bois mettant en œuvre des pratiques légales, et l'objectif 4 : Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire, la correspondance a été établie avec le Jalon 2018B et 4s, 4k, 4p de la 2<sup>e</sup> Lol de CAFI.

Pour l'objectif 5 : Garantir que la gestion des grandes concessions forestières se fait en conformité avec la législation forestière congolaise et objectif 6 : Renforcer dans les Entités Territoriales, les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour l'encadrement des activités forestières. La situation de référence a été actualisée avec l'ajout du pourcentage de superficie avec un plan d'aménagement par rapport au nombre d'ha sous concessions . Ces deux objectifs sont liés aux jalons 2018 B, 2018C et 2018 G de la 1<sup>e</sup> Lol et Jalons



4k, 4p, 4r de la 2<sup>e</sup> Lol. Ces objectifs correspondent à l' « Augmentation du nombre de Concessions sous PGDF mis en œuvre ou certification » dans le cadre national REDD+.

En ce qui concerne les résultats du programme, nous avons réorganisé de la façon suivante :

Le résultats 1 du cadre logique correspond au résultat 1 du PRODOC et regroupe la composante 1 et 2 du programme. Un seul indicateur a été ajouté à ce niveau notamment le Pourcentage de non-conformités relevées dans les rapports d'audit indépendant. Les situations de références ont été ajustées pour se conformer à cet aménagement.

Le résultats 2 du cadre logique actuel correspond au résultat 3 du cadre de résultat du PRODOC et concerne la composante 3 du programme qui porte sur la mise au point du modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale.

Le résultat 3 du cadre logique actuel correspond au résultat 4 du cadre de résultats du PRODOC sur la gestion des Forêts Communautaires et des ETD.

Le résultat 4 du Cadre logique correspond au résultat 2 du cadre de résultat su PRODOC et concerne les forêts des concessions forestières et des ZDR.

Le résultat 5 du cadre logique correspond au résultat 6 du PRODOC. Il n'existe pas de résultat 5 dans le PRODOC.

Une légende a été associée sur le cadre logique pour définir les Jalons de la 1<sup>e</sup> Lol et 2<sup>e</sup> Lol de CAFI. Elle se présente comme suit :

<b>Légende</b>	
<b>Jalons forêt de la 1<sup>e</sup> Lol</b>	
2018 a	Adoption de la Politique forestière
2018 b	Promotion et mise en œuvre de modèles locaux et communautaires de gestion des forêts
2018 c	Application des dispositions du Code forestier pour toutes les concessions industrielles existantes
2018 d	Mise en place d'un mécanisme d'audit indépendant
2018 e	Plan de lutte contre l'exploitation illégale élaboré
2018 g	Application des procédures du code forestier pour l'adjudication, les enquêtes publiques préalables et la négociation des
2020 a	Projet de révision du code forestier
2020 b	Exploitation illégale stabilisée
<b>Jalons Forêt de la 2<sup>ème</sup> Lol – Fin 2023</b>	
4 g	Atteinte des conditions de lancement du PGDF atteintes
4 j	Définition et identification du concept de forêt dégradée dans le cadre d'un processus participatif et multi-sectoriel
4 k	Définition du concept de forêt de grande valeur et de tourbière au travers d'un processus participatif et multi-sectoriel
4 l	Intégration du secteur forêt dans l'ITIE
4 m (i)	Evaluation de l'efficacité du contrôle forestier et développement des stratégies provinciales du contrôle forestier
4 m (ii)	Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante
4 n	Élaboration de la politique forestière
4 o	Révision du code forestier
4p	Allocation de nouvelles concessions forestières industrielles dans le respect des normes règlementaires
4 q (ii)	Programmation géographique des futures allocations sur base d'un processus consultatif
4 r	Élaboration d'un Plan de protection effective des aires protégées existantes
4 s	Elaboration et adoption d'un guide de bonnes pratiques pour les Concessions Forestières des Forêts des Communautés
4 t	Mise à jour des données nationales et provinciales de déforestation et de dégradation des forêts
4 v	Opérationnalisation du Comité consultatif national des forêts (CCNF) et des Comités consultatifs provinciaux (CCPF)
4 x	Mise à jour du niveau d'émission de référence des forêts

Cette version du cadre Logique avait reçue l'approbation de l'AFD.

En ce qui concerne les activités, des indicateurs ont été définis de même que pour certaines sous-activités.

Des missions de planification opérationnelles sont programmées dans chaque antenne ce qui permettra de prendre en compte certaines modifications spécifiques qui interviendront sur le terrain.

L'annexe 1 présente **en rouge** des modifications qui ont été apportées au Cadre Logique.

### 3.2 Indicateurs de suivi des Jalons de la Lol de CAFI

le PGDF devra permettre d'atteindre les jalons du pilier forêt des Lettres d'intention (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Lol) RDC-CAFI. Tel que présenté dans le PRODOC, les indicateurs de suivi de la matrice des jalons CAFI ont été réaménagés pour se conformer aux Jalons de la 2<sup>e</sup> Lol de CAFI.

A cet effet, une nouvelle matrice intégrée de suivi des Jalons CAFI a été développée pour se conformer aux deux jalons. La lecture de cette matrice se présente avec la légende suivante :

**Couleur verte : Jalons pour lesquels le PGDF est complètement responsable pour la mise en œuvre**

**Couleur violette : Jalons pour lesquels le PGDF contribue à sa mise en œuvre**

**Couleur noire : Jalons pour lesquels à notre analyse, le PGDF n'aura pas de contribution directe pour sa mise en œuvre.**

L'annexe 2 présente la Matrice de suivi des Jalons CAFI (Lol1 & Lol2). Elle est renseignée tous les trimestres.

Le responsable de Suivi-Evaluation du FONAREDD (SAMSON) a manifesté sa satisfaction par rapport aux ajustements effectués dans la matrice à la suite de plusieurs séances de travail effectués que ce soit en présentiel ou bien par téléphone.

### 3.3 Suivi environnemental et social

Dans le cadre de l'élaboration de la politique forestière, la feuille de route a prévu l'étude environnementale et sociale stratégique de la politique forestière qui sera réalisée avec l'appui de l'ACE avant la validation de ladite politique. L'étude permettra d'évaluer les impacts positifs et négatifs de la politique forestière et ainsi de la réajuster si nécessaire. Et au regard des activités prévues dans le cadre du programme, l'étude permettra donc d'orienter les activités du programme sur les mesures d'atténuation à entreprendre pour corriger les impacts négatifs identifiés. De même, le projet n'a pas encore développé de plan de gestion environnemental et sociale (PGES) pour les sites pilotes qui sont encore à identifier.

Un journal des problèmes a été développé dans le système suivant les orientations du formulaire de plaintes et recours du FONAREDD. Il capture les différents problèmes rencontrés par le Programme et les résolutions prises. Cela aidera l'équipe de l'UGP à ne pas répéter les mêmes erreurs à plusieurs reprises.

### 3.4 Sources de données

Une matrice des indicateurs a été établie et décrit comment les différentes valeurs des indicateurs seront collectées; méthodes de collecte des données, la fréquence, comment calculer les valeurs, les moyens de vérification et montre également les hypothèses faites.

Une fiche de collecte des données par les antennes a été élaborée et un lien a été créée avec KoboCollect. Cette fiche sera actualisée à la suite d'une réunion interne

de l'UGP sur programmation de l'ATP pour avoir un point de vue commun. De même cette fiche sera enrichie pendant la planification opérationnelle dans chaque province. Mais, chaque antenne recevra le lien à l'avance.

Cette matrice est présentée en annexe 3.

### **3.5 Valeurs de référence et cibles**

Pour l'ensemble des indicateurs retenus dans le cadre logique, la valeur de la situation de référence a été actualisée de même que les cibles à la fin du projet (*conf annexe 1 cadre logique*).

Afin de nous conformer au suivi des indicateurs de performance que ce soit au niveau des produits ou bien au niveau des activités, certaines cibles seront renseignées dans les antennes pendant la planification opérationnelle. Une mission est prévue à cet effet après validation du PTBA 2024.

# 4 POINT SUR LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

---

## 4.1 La collecte des données

Le plan de suivi-évaluation tel que présenté dans le Système du PGDF présente la matrice des indicateurs pour chaque activité et sous activité et décrit comment les différentes valeurs des indicateurs seront collectées; méthodes de collecte des données et les responsables de collecte, la fréquence, comment calculer les valeurs, les moyens de vérification et montre également les hypothèses faites. Cette matrice présente également les liens de ces indicateurs avec les Loi de CAFI. Ces indicateurs se regroupent autour des indicateurs d'impact, de résultats et de processus.

La collecte des données dans les provinces sera réalisée par l'équipe des Antennes à travers la méthode mixte qui prend en compte le qualitatif et le quantitatif, ceci afin de réduire les biais et de mieux garantir la validité, la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Cette équipe utilisera l'approche de triangulation des sources et méthodes de collecte de données qui combine les sources primaires, méthodes quantitatives et qualitatives, techniques participatives et non participatives.

La définition des critères d'échantillonnage représentatif sera réalisée en fonction des questions spécifiques que nous voulons mesurer dans la réalisation d'une activité et la méthode d'échantillonnage approprié (échantillon aléatoire ou probabiliste qui fait appel aux statistiques, échantillon par choix raisonné c'est-à-dire non probabiliste qui ne fait pas appel aux statistiques). Dans le cadre du PGDF, nous utiliserons dans l'ensemble la méthode mixte combinant les deux méthodes d'échantillonnage selon le cas.

En fonction de la spécificité de l'activité, la collecte des données dans les antennes sera effectuée à travers les méthodes ordinaires de collectes (semi-structurés, structurés, en personne, etc.) sur la base de questionnaire créé à partir de KoboColect et déploiement vers la plateforme KoboToolBox. L'analyse et la présentation des données sera faite à l'aide de l'utilisation de fonctionnalités avancées d'Excel (Power Query).

L'avantage d'utiliser cet outil est qu'il utilise les téléphones mobiles qui ont un dispositif qualifié de « full-mobile ». On collecte les données via une application spécifique, préalablement installée sur le smartphone ou la tablette de l'utilisateur, pour une utilisation en mode connecté ou déconnecté. C'est le système idéal pour les enquêteurs de terrain qui peuvent réaliser leurs enquêtes en mode déconnecté et cliquer sur un bouton pour envoyer les réponses au serveur dès qu'ils disposent d'une connexion Internet.

Les antennes provinciales du PGDF disposent déjà des smartphones avec KoboColect déjà installé pour la collecte des données.

## 4.2 Présentation du KoBoToolbox

KoBoToolbox est un système open-source en amélioration continue, développé à partir d'une initiative commune du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Harvard Humanitarian Initiative (HHI) et l'International Rescue Committee (IRC).

KoBoToolbox permet de bâtir des questionnaires comportant différents types d'informations (texte, numérique, date, question à choix multiple, photo, géoréférencement, etc.) et de collecter des données avec ou sans connexion à partir d'un smartphone fonctionnant sous Android, d'une tablette ou d'un ordinateur. Les données saisies sur le terrain sont automatiquement synchronisées avec le serveur dès qu'une connexion Internet est disponible.

Les données sont stockées sur les serveurs de KoBoToolbox et différentes permissions d'accès (consultation ou édition) peuvent être accordées à différents utilisateurs. Quelques analyses sont possibles à partir de l'interface de KoBoToolbox : tableaux, graphes et présentation cartographique. Pour aller plus loin dans l'analyse il est possible d'exporter les données, notamment vers Excel ou SPSS.

KoBoToolbox a l'avantage d'être largement utilisé, simple d'utilisation et gratuit dans une limite largement suffisante de données (10 000 soumissions et 5 GB de stockage de données par mois).

Compte tenu du fait que les antennes provinciales du PGDF disposent déjà des smartphones avec KoboCollect installé, le dispositif KoBoToolbox sera introduit au niveau du PGDF et pour un début, une approche par apprentissage par la pratique « learning by doing » sera utilisée pour la collecte des données spécifiques.

Cette approche concernera :

- La création de formulaires en utilisant le format « XLSForm »,
- Le déploiement des questionnaires,
- L'installation et la configuration de l'application KoboCollect
- L'importation des données collectées en vue de leur traitement et analyse avec Excel.

Un compte administrateur et un compte collecteur seront créés pour rendre le dispositif fonctionnel.

Ce dispositif de collecte des données pourra être utilisé entre autres pour le suivi des concessions des forêts communautaires et des ETD des 5 provinces du programme.

Le formulaire de collecte de données se fera de façon participative par tous les AT de l'AMO et sera configuré dans l'application KoboCollect.

Pour le cas spécifique des forêts communautaires, un questionnaire sur l'état des lieux des forêts communautaires en RDC avait été préparé par l'AMO pendant la réunion de briefing des Chefs d'antenne du 30 octobre au 3 novembre 2023 à Kinshasa.

Ce questionnaire est configuré sur l'application KoboCollect comme suit : [Questionnaire PGDF- Forêt Communautaire et ETD \(kobotoolbox.org\)](https://kobotoolbox.org/questionnaire/pgdf-forêt-communautaire-et-ETD)

## 4.3 Power Query

Power Query permet d'importer ou de se connecter à des données externes, de mettre en forme ces données, par exemple modifier un type de données ou fusionner des tables selon les besoins. Il est ensuite possible de charger la requête dans Excel pour créer des graphiques et des rapports.

Il s'agit d'un outil bien utile pour la mise en forme de tableaux de bord dynamiques basés sur des informations contenues dans des bases de données.

Power Query permet de se connecter à une multitude de sources de données. Pour une activité spécifique, il s'agira :

- De distinguer :
  - ✓ Un classeur Excel, géré par le responsable S&E, dans lequel différentes bases de données seront mises à jour,
  - ✓ Un autre classeur Excel, pouvant être partagé entre les différentes parties prenantes du PGDF, dans lequel seront affichés des tableaux de bord bâtis d'après les informations contenues dans le premier classeur ;
- D'utiliser les possibilités offertes par les services de stockage en ligne (cloud) pour partager les données.

Le classeur destiné à l'actualisation périodique des données sera composé de trois feuilles :

- Une feuille destinée à la saisie des valeurs et des commentaires sur les différents indicateurs retenus (prévisions et réalisations trimestrielles) ;
- Une feuille destinée à la saisie du chronogramme des activités du projet et de leurs taux d'avancement ;
- Une feuille dans laquelle sont saisies les données budgétaires par composante : budget, engagement, décaissement.

Le classeur destiné à l'analyse et présentation des données précédemment saisies comportera entre autres les principales feuilles :

- Une feuille « Graph » permettant de sélectionner un indicateur et d'afficher pour celui-ci :
  - ✓ Un graphique en histogramme présentant un historique des valeurs prévues et réalisées,
  - ✓ Les différents commentaires qui auront pu être saisis au niveau de chaque valeur ;
- Une feuille tableau de bord pour la composante ou activité affichant :
  - Un graphique présentant la consommation de temps au niveau du projet,
  - Un graphique présentant la consommation budgétaire au niveau de la composante (budget / engagé / décaissé),
  - Des graphiques en histogramme présentant la situation des principaux indicateurs de performance de cette composante,
  - Un espace destiné à recevoir un commentaire sur l'état d'avancement de cette composante.

## 4.4 Circuit d'information

Le circuit d'information sera le suivant.

L'UGP centralise, analyse et synthétise les données en provenance des antennes et met à disposition ces informations pour alimenter par exemple les consultations provinciales dans le cadre de l'élaboration de la politique forestière de la RDC. Certaines informations orienteront certaines décisions politiques au niveau du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

Les données cartographiques aideront à faire des scénarios d'affectation des terres dans le cadre du zonage forestier.

Certaines CFCL par exemple dont les dossiers restent bloqués auprès des gouverneurs seront accompagnées par le PGDF dans la finalisation de leur processus.

Pour la visibilité du programme, les différents rapports feront l'objet d'une synthèse et des présentations (power points) dans le cadres des rencontres nationales, régionales (PFBC par exemple), internationale (COP), et aussi virtuelles.

Sur la base du plan de communication du programme, des Photos et autres supports (vidéo, dépliant, affiches, etc.) seront produits, de même des documents techniques partageables du programme seront mis à la disposition des partenaires à travers le site web dédié au programme.

En matière de transfert technologique et des savoir-faire du programme, le PGDF pourra accorder par exemple des stages académiques aux chercheurs et étudiants. De même, des études seront menées ensemble avec l'INERA sur l'amélioration de la fertilité dans les ZDR. Dans des sites pilotes, Des formations notamment sur les questions genre seront effectuées auprès des agents des ETD et des communautés évaluées.

Des appuis cartographiques seront accordés à l'aménagement du territoire et aux PIREDD.

## 4.5 Rapports de suivi et d'Evaluation

L'UGP a la responsabilité de produire le rapport de Suivi et d'Evaluation du projet à soumettre au Comité de Pilotage du Projet, ceci à partir des indicateurs de suivi-évaluation et des indicateurs et de toute autre donnée qui pourrait s'avérer pertinente. Le rapport est rédigé sur une base trimestrielle (rapport AMO et rapport de suivi des Jalons de la Lol CAFI), semestrielle et annuel (rapport de suivi des Jalons de la Lol CAFI) et présente l'état d'avancement des actions, la matrice des jalons mis à jour, ainsi que les actions correctives à mener avec indication des personnes responsables et les dates butoirs de mise en œuvre.

Un rapport mensuel est produit par les antennes dans les provinces et transmis à l'UGP au plus tard 7 jours suivant la fin du mois.

Un rapport trimestriel de l'AMO est rédigé et est transmis au bakstopping (Ginger SOFRECO) pour contrôle qualité au plus tard 15 jours suivant la fin du trimestre et envoie officiel à l'AFD. Il en est de même pour le rapport trimestriel de suivi des Jalons CAFI.

Un rapport semestriel de suivi du projet qui prend en compte les données relatives aux activités exécutées au cours des six (06) mois du semestre de référence et les données d'appréciation de la tendance des indicateurs de résultats au niveau de l'ensemble du projet. Il est transmis par l'UGP, au plus tard 15 jours suivant la fin du semestre de référence.

Le rapport annuel d'activités du projet (suivi des Jalons CAFI) qui est la compilation des deux rapports semestriels de suivi du projet met en exergue les résultats clés, les obstacles, les leçons apprises et oriente la planification opérationnelle de l'année suivante. Il est transmis par l'AMO au bakstopping au plus tard 15 jours suivant la fin de l'année de référence pour contrôle qualité et envoi officiel à la Directrice Nationale du Programme pour transmission à l'AFD.

Le tableau récapitulatif des livrables se présente comme suit :

Rapports récurrents			Périodicité	Nombre de rapports attendus	Nombre de rapports remis	Date prévue de remise	Date dernière remise	Date de validation (ch de temps autorisé pour l'équipe ?)	Date prochaine remise	Retard de remise (> 15)
N° interne	N° réf contrat	Nom du livrable								
LP1	LT2-n	Rapport trimestriel d'exécution technique et financière d'activités	Trimestriel	16		15-01-23	03-02-23	-	-	19,00
LP2	LT1-n	Rapport trimestriel de mise à jour des jalons du FONAREDD	Trimestriel	16		27-01-23	03-02-23	-	-	7,00
LP3	LT3-n	Rapport semestriel cartographiques de suivi des zones PDGF	Semestriel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LP4	LT2b-n	Rapport semestriel d'exécution technique et financière d'activités	Semestriel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LP5	LT5-n	Rapports de suivi semestriels de la mise en œuvre du PEES du Programme	Semestriel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LP6	LT6-n	Documents de préparation au Comité de pilotage	Semestriel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LP7	LT4-n	Rapports annuels synthétiques d'exécution technique et financière	Annuel	4		-	-	-	-	#VALEUR!
<b>Rapports Phase de Démarrage</b>										
LD1	L1-n	Rapport de démarrage	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LD2	L2	CR Atelier de démarrage	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LD3	L3	Manuel de Procédures	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
<b>Rapports de mise en œuvre (hors CT)</b>										
LM01	LT2-1	Rapport d'opérationnalisation du CCNF	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM02	LC1-4	Feuille de route pour élaboration et mise en place Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM03	LC1-6-n	PLCEI (Version provisoire 1), intégrant le Diagnostic et la Stratégie de LCEI V2 consolidée, Vvalidée par le CCNF et finale	Ponctuel	4		-	-	-	-	#VALEUR!
LM04	LC1-7	Rapport de suivi des indicateurs clés de réussite du PLCEI et d'évaluation du PLCEI, un an après sa mise en place	Ponctuel	4		-	-	-	-	#VALEUR!
LM05	LC2-3n	Rapport d'ébauche de PNF (Version provisoire 1, 2, finale)	Ponctuel	3		-	-	-	-	#VALEUR!
LM06	LC2-6n	CR des 6 ateliers (1 national et 5 provinciaux) sur la PNF	Ponctuel	6		-	-	-	-	#VALEUR!
LM07	LC2-7	Rapport sur les leçons apprises des pays voisins	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM08	LC2-8	Synthèse descriptive des enjeux liés à la gestion des forêts	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM09	LC2-9	Pré-rapport d'analyse sur l'évolution du contexte forestier	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM010	LC2-10n	Texte de Code forestier révisé avec le FLEGT (V, provisoire 1) et révisé après examen du CCNF (V, provisoire n°2), final	Ponctuel	3		-	-	-	-	#VALEUR!
LM011	LC2-11n	CR des 6 ateliers de consultations sur le CF	Ponctuel	6		-	-	-	-	#VALEUR!
LM012	LC2-12	Rapport d'analyse, par l'AT, des besoins de mise à jour des textes réglementaires	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM013	LC2-16	Catalogue de métadonnées cartographiques (base de données) des Provinces d'intervention du PDGF	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM014	LC2-17	SIG à thématique forestière sur les Provinces d'intervention du PDGF	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM015	LC2-18	Liste d'indicateurs spatialisés sur la valeur écologique, climatique, culturelle et économique des forêts, intégrant les coûts de logistique	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM016	LC2-19	Zonage forestier des PIREDD et des Provinces d'intervention du PDGF	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM017	LC3-1	Analyse des démarches et procédures de permis artisanaux	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM018	LC3-5	Rapport sur le système de planification de délivrance des permis artisanaux, selon les textes réglementaires sur l'exploitation	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM019	LC3-6	Rapport sur le système de suivi des permis délivrés, à intégrer dans le Plan d'action LC3-7	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM020	LC3-7	Plan d'action stratégique et opérationnel de facilitation de retrait de permis d'exploitation artisanal dans un guichet unique déconcentré au niveau provincial (intégrant la revue juridique)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM021	LC3-8	Supports de formation et de guides méthodologiques en faveur de l'administration des CPE	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM022	LC3-9	CR des tournées d'observation Provinces Mai-Ndombé / Tshopo	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM023	LC3-10	Fiche des formalités sur les permis, destinée à la vulgarisation aux exploitants informels pour accéder à la légalité	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM024	LC3-13n	Plans de mise en conformité avec la légalité pour 2 gros opérateurs artisanaux sur 2 sites pilotes	Ponctuel	2 ou 4		-	-	-	-	#VALEUR!
LM025	LC3-14n	Rapports de missions de cadrage des Opérateurs artisanaux dans les Provinces intégrant un indicateur de suivi des recettes des exploitants	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM026	LC3-15	Support de formation sur le cadre légal et réglementaire de l'exploitation artisanale du bois (basé sur la Fiche LC3-10)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM027	LC3-16	Module de formation sur les techniques de commercialisation des produits issus de l'exploitation artisanale	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM028	LC3-21	Outils pédagogiques d'aide à la négociation des conventions d'exploitation artisanale du bois entre opérateurs et population locale (FC et forêts des ETD)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM029	LC3-22n	Guide opérationnel de suivi de la mise en œuvre des conventions signées, et bilans semestriels	Ponctuel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LM030	LC3-23	Rapport d'audit sur les pratiques actuelles des artisans transformateurs de bois	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM031	LC3-24	Outils pédagogiques sur la transformation du bois	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM032	LC3-27	Stratégie d'achats publics responsable de produits en bois incluant 5 sections : - analyse prévisionnelle des besoins en bois des différents secteurs d'activité : construction, meubles, bois de service...	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM033	LC3-28	Stratégie d'achats publics responsable de produits en bois - stratégie d'achats publics responsables (besoins/objectifs, cadre stratégique et plan d'action)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM034	LC3-29	Stratégie d'achats publics responsable de produits en bois - cahier des charges d'identification des bois d'origine légale (couplée éventuellement à une labellisation)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM035	LC3-30	Stratégie d'achats publics responsable de produits en bois - procédures d'achat incluant la contrainte de légalité des bois	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM036	LC3-31	Stratégie d'achats publics responsable de produits en bois - grille de légalité à diffuser permettant de faciliter la décision d'achat	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM037	LC3-32	Analyse de la demande privée et publique en bois de sciage légal	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM038	LC3-33	Plan de démarchage et de communication auprès des acheteurs responsables au niveau local et pour l'export	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM039	LC3-35	Etude d'identification de deux zones franches, à Kinshasa et à Kisangani	Ponctuel	2		-	-	-	-	#VALEUR!
LM040	LC3-36	Outils pédagogiques pour l'optimisation des activités artisanales en zones franches	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM041	LC4-1	Grille de critères de sélection des sites pilotes potentiels intégrant une démarche d'identification des communautés et des ETD volontaristes	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM042	LC4-2n	Etudes cartographiques pré-alables des limites des territoires pilotes, sur 8 sites & Plans d'affectation des terres sur les forêts des communautés et des ETC sélectionnées	Ponctuel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LM043	LC4-3n	Accords signés (8) entre le Programme et les communautés et/ou ETD sélectionnées intégrant feuille de route et règles de gouvernance négociées	Ponctuel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LM044	LC4-4n	Cadre réglementaire d'exploitation rationnelle des ressources forestières pour les concessions communautaires et les forêts des collectivités (NP et version revue/validée par le CCNF).	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM045	LC4-5	Guide de procédures simplifiées de création de concessions communautaires	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM046	LC4-6	Guide de procédures simplifiées de création de forêts de collectivités	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM047	LC4-7	Documents techniques cadres de gestion des forêts communautaires et des ETD	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM048	LC4-8n	Guides opérationnels dédiés aux modalités de gestion des forêts communautaires et des ETD	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM049	LC4-15	Rapport sur les indicateurs de suivi des concessions des FC et des ETD	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM050	LC4-16	Rapport de capitalisation des résultats des concessions forestières communautaires	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM051	LC4-17	Rapport de synthèse des savoir-faire du PDGF à destination des communautés et des ETD	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM052	LC5-8	Pré-tableau de bord et questionnaire en ligne du respect du processus d'aménagement sur chaque concession	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM053	LC5-9n	Rapports semestriels d'évolution et de suivi du processus d'aménagement et d'allocation légale des concessions	Semestriel	8		-	-	-	-	#VALEUR!
LM054	LC5-10	Critères et indicateurs / Base de données sur le suivi de la mise en œuvre des accords de clauses sociales	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM055	LC5-11	Supports de formation ciblés des classes sociales des concessions forestières	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM056	LC5-16	Méthode de médiation pour faciliter la résolution des conflits fonciers entre communautés	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM057	LC5-17	Méthodologie actualisée de délimitation physique concertée des ZDR	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM058	LC5-26	Plans de zonage et plans d'affectation des terres des ZDR, dans 3 concessions pilotes	Ponctuel	3		-	-	-	-	#VALEUR!
LM059	LC5-27	Etudes prospectives de suivi de l'utilisation des terres	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM060	LC5-28	Méthode d'évaluation rapide des potentialités forestières des concessions rendues	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM061	LC5-29n	Rapports de consultations ciblées des populations situées sur les concessions	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM062	LC5-34	Rapport sur les modalités de partenariats commerciaux et techniques entre opérateurs	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LM063	LC5-35	Rapport de synthèse des savoir-faire du PDGF à destination des sociétés forestières et des IF pour partage avec l'administration et les ministères	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
<b>Rapports Phase de Cloture</b>										
LD4	LT7	Note synthétique capitalisation	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LD5	LT8	Rapport final	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
LD6	LT9n	CR des ateliers de clôture (annexés au rapport final)	Ponctuel	1		-	-	-	-	#VALEUR!
Total h/										



# ANNEXES

---

- Annexe 1 : Modifications qui ont été apportées au Cadre Logique (**en rouge**)
- Annexe 2 : Matrice de suivi des Jalons CAFI (Lo11 & Lo12)
- Annexe 3 : Plan de suivi des indicateurs

**Annexe 1 : Modifications apportées au Cadre Logique (en rouge)**

	Logique d'intervention	Indicateurs	Situation de référence et cible	Source/Moyen de vérification	Hypothèses	Jalon 1 <sup>ère</sup> Loi	Jalon 2 <sup>ème</sup> Loi	Cadre national REDD+
<b>Objectif global</b>	Créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles à l'issue du programme, destinés à l'ensemble des acteurs du secteur.	La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable (						
<b>Objectifs spécifiques</b>								
<b>Objectif spécifique 1</b>	Contribuer à une meilleure gouvernance du secteur	Amélioration du Ratio bois légal / bois illégal dans les titres d'exploitation sur le marché national et à l'export ( Volumes (m <sup>3</sup> ) de bois légal et illégal commercialisés au plan national et à l'export).	Valeur de base: Exploitation industrielle Base: XX Cible:yy Exploitation artisanale Base: XX Cible:yy Cf. indicateur du projet AGEDUFOR « Des exploitants industriels accompagnés par le Projet AGEDUFOR et actifs dans les cinq provinces exportent au moins 50.000 m <sup>3</sup> équivalent grumes de bois légal issus de concessions aménagées vers l'UE et/ou l'Asie au cours de l'année 2017."	1) Rapports d'audit 2) Rapports de la DCVI et de l'OGF 3) Rapports de la société civile (Extrait du cadre logique AGEDUFOR)		Jalon 2018 D Jalon 2018 E Jalon 2020 B	4v, 4mi, 4mii, 4s, 4t	Ratio bois légal / bois illégal à l'export
<b>Objectif spécifique 2</b>	Elaborer de façon participative et transparente une politique forestière	Politique forestière nationale adoptée	Pas de document de politique forestière nationale disponible Atelier de lancement de mars 2020 Decision n°001/SG/EDD/2019 du 1er juillet 2019 de désignation des Experts Membres de l'Unité de coordination de la politique forestière nationale de la RDC. Cible : Ebauche de canevas de la politique forestière disponible Feuille de route élaborée. PFN finalisée	Politique forestière adoptée en conseil des Ministres		Jalon 2018 A Jalon 2020 A	4j, 4k, 4n, 4p, 4q, 4r, 4t, 4x	Politique forestière adoptée et Code forestier révisé de manière participative
		Code forestier (Loi N° 011/2002 du 29 Aout 2002 portant Code Forestier en RDC) révisé		Nouvelle loi portant Code Forestier				
		Plan d'action forestier national élaboré						
<b>Objectif spécifique 3</b>	Contribuer au développement d'un secteur d'artisans du secteur forêt/bois mettant en œuvre des pratiques légales		X communautés et ETD ayant adhéré à la démarche du programme Base:0 Cible: xx			Jalon 2018 B	4k, 4s	Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire
<b>Objectif spécifique 4</b>	Soutenir le développement d'une gestion durable de forêts par des communautés et des collectivités territoriales	Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire	X communautés ou d'ETD approchées par le programme. Base:0 Cible: xx X communautés ou d'ETD approchées par le Programme envisageant mettre en place un aménagement durable de leurs forêts; Base:0 Cible: xx Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires engagées Base:x Cible: xx			Jalon 2018 B	4s, 4k, 4p	
<b>Objectif spécifique 5</b>	Garantir que la gestion des grandes concessions forestières se fait en conformité avec la législation forestière congolaise	Augmentation du nombre de Concessions sous PAF mis en œuvre ou sous certification	Nombre et superficie de Plans d'Aménagement validés XX Plans d'aménagement validés mis en œuvre conformément à la réglementation. Pourcentage de superficie avec un plan d'aménagement par rapport au nombre d'ha sous concessions .			Jalon 2018 C Jalon 2018 G	Jalons 4k, 4p, 4r	Augmentation du nombre de Concessions sous PGF mis en œuvre ou certification
<b>Objectif spécifique 6</b>	Renforcer dans les Entités Territoriales, les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour l'encadrement des activités forestières.					Jalon 2018 B		

Produits/résultats immédiats attendus								
<b>Résultat 1 (Résultat 1 PRODOC) (OS1/C1+OS 2/C2)</b>	<b>Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC</b>	<p>Le Conseil consultatif national des forêts chargé de s'assurer de la transparence et du côté participatif du processus est opérationnel</p>	<p><b>Valeur de base:</b> le Conseil Consultatif existe par décret mais n'est pas opérationnel et peu inclusif. <b>Cible:</b> Arrêté portant création du conseil révisé (Décret 23/11 du 8 mars 2023); Conseil doté d'un secrétariat autonome du PGDF Au moins 8 réunions de concertations organisées</p>	<p>Parution/publication des différents documents législatifs, réglementaires et d'orientation politique élaborés Rapports de l'Observateur indépendant soumis au CGRE</p>	<p>Volonté de l'ensemble des acteurs du secteur forestier à aboutir à l'élaboration d'une politique forestière nationale et capacité du Ministère en charge des forêts à réunir ces acteurs dans une approche consensuelle pour sa mise en œuvre, avec l'annul de la structure de</p>			
		<p>Toutes les réunions de concertation planifiées au niveau national et provinciale regroupant l'ensemble des acteurs clés du secteur forestier (GTCRR, artisans, FIB notamment, société civile, etc.) sont organisées; Disponibilité d'un document de politique forestière nationale.</p>	<p><b>Situation de référence :</b> une réunion de lancement de l'élaboration de la politique forestière a été organisée à Kinshasa par la MEDD avec l'appui de la coopération japonaise du xx au xx. pas de politique forestière, une task force en charge de l'élaboration de la PPA a été identifiée et une feuille de route préparée; <b>Cible:</b> Au moins une réunion de concertation au niveau national organisée; Toutes les concertations provinciales sont organisées; Un document de politique est rédigé et adopté en Conseil des Ministres.</p>					
		<p>Disponibilité d'un Code forestier révisé</p>	<p><b>Situation de référence:</b> le Code forestier actuel est antérieur (2002) à la constitution et à la Stratégie nationale REDD+ et n'intègre pas les avancées et les défis liés à la gestion de l'exploitation industrielle, artisanale et communautaire des forêts. <b>Cible:</b> un Code forestier révisé et conforme aux orientations de la constitution et aux objectifs de la nouvelle PNF.</p>					
		<p>Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion durable des forêts communautaires et/ou des ETD, les évolutions des enjeux internationaux sur le climat.</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Arrêtés Ministériels (AM) existants sur l'aménagement et l'exploitation forestière. <b>Cible:</b> Pourcentage des textes réglementaires identifiés rédigés (AM sur le contrôle forestier, AM sur les principes de gestion des ETD et des forêts communautaires, etc.)</p>					
		<p>Cadre normatif complété et rédigé</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Au moins 15 Guides Opérationnels (GO) existants. <b>Cible:</b> Au moins 3 guides opérationnels rédigés (GO Gestion/mise en valeur ZDR, GO pratiques artisanales améliorées, GO gestion ETD/forêt communautaire).</p>					
		<p>Au moins 2 rapports d'audit indépendant rendus publics</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Mandat de l'OI limité. <b>Cible :</b> Mandat de l'OI revu, procédures de l'OI établies Rapports publiés.</p>					
		<p>Pourcentage de non-conformités relevées dans les rapports d'audit indépendant</p>	<p><b>Situation de référence :</b> <b>Cible:</b> moins de 5% de non-conformité</p>					
		<p>Plan national de lutte contre l'exploitation illégale validé</p>	<p><b>Situation de référence :</b> aucun plan <b>Cible :</b> plan de lutte publié</p>					
<p>Etat de mise en œuvre du Plan de lutte contre l'exploitation illégale</p>	<p><b>Situation de référence :</b> 0 <b>Cible :</b> % de mise en œuvre des activités du Plan</p>							
<p>Zonage forestier réalisé</p>	<p><b>Situation de référence :</b> PRODOC "un macro-zonage forestier a été réalisé au niveau national" NONI. Une stratification forestière (FAO-JICA-DIAF, 2013) existe. Normes de zonages forestiers existants (MEDD, 2010). Etude sur le Capital forestier démarrée. <b>Cible fin phase 1 :</b> Etablissement du macro-zonage forestier au niveau national. Révision des modalités y inclus les normes le cas échéant. <b>Cible fin phase 2 :</b> Zonage forestier réalisé au niveau des PIREDD+ (5 provinces)</p>							

N°	Activités principales	BUDGET GLOBAL	PERIODE 1	PERIODE 2			
<b>A1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF)</b>						4v	
A1.1.1	Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et du CCPF						
<b>A1.2 - Observateur indépendant</b>		<b>4,,31 MU\$D</b>	<b>2,16 MU\$D</b>	<b>2,15 MU\$D</b>			
A1.2.2	Redéfinition et consolidation du rôle de l'Observateur Indépendant	3,46 MU\$D	1,73 MU\$D	1,73 MU\$D		2018 D 4mi, 4miJ, 4t	
A1.2.3	Appui à l'Observateur Indépendant	FONAREDD	FONAREDD	FONAREDD			
<b>A1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)</b>							
A1.3.1	Elaboration d'un Plan de lutte contre l'exploitation illégale					2018 E 4s, 4mi	
A1.3.2	Accompagnement de la validation du Plan de lutte contre l'exploitation illégale						
A1.3.3	Accompagnement de la mise en œuvre du Plan de lutte contre l'exploitation illégale	0,85 MU\$D AFD	0,43 MU\$D AFD	0,42 MU\$D AFD		2018 A 4n, 4r	
<b>A2.1 - Politique forestière</b>							
A2.1.1	Mise à jour de l'évolution des réflexions sur la Politique forestière						
A2.1.2	Etablissement de l'ensemble des données nécessaires pour alimenter l'élaboration de la Politique Forestière						
A2.1.3	Consultation des parties prenantes sur l'ébauche de PNF ( par biome représentatif des 26 provinces)						
A2.1.4	Appui à la tenue des Etats généraux des forêts						
A2.1.5	Accompagnement de la validation de la politique forestière par le Gouvernement de la RDC						
A2.1.6	Collecte des informations et poursuite de l'alimentation du gouvernement de la RDC en information sur la situation forestière actuelle du pays ainsi que les leçons apprises et expériences d'autres pays.						
<b>A2.2 - Code forestier</b>							
A2.2.1	Proposition d'un texte révisé du Code forestier						
A2.2.2	Consultation des parties prenantes au niveau central et dans les Provinces						
A2.2.3	Accompagnement du Gouvernement jusqu'à promulgation du nouveau Code forestier						
<b>A2.3 - Textes réglementaires</b>							
A2.3.1	Identification et programmation des textes réglementaires à élaborer						
A2.3.2	Rédaction de projets de textes sur les sujets identifiés comme prioritaires						
A2.3.3	Accompagnement de la validation par le Comité de validation des textes et par les Ministères concernés						
<b>A2.4 - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés</b>							
A2.4.1	Compilation des données cartographiques disponibles et feuille de route pour le macro-zonage						
A2.4.2	Production des couches d'informations cartographiques et des propositions de secteurs de développement du secteur forestier						
A2.4.3	Contribution au Plan national d'Affectation des Terres qui se fera en lien avec les autres politiques sectorielles						
A2.4.4	Cartographie des forêts au sein des programmes intégrés (sur la base des données existantes et en lien avec l'activité 3.1)						
A2.4.5	Programmation triennale des allocations des concessions forestières dans les provinces cibles						
<b>A2.5 - Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux</b>							
A2.5.1	Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EES) de la PFN et du PGDF						
A2.5.2	Etudes d'impact environnemental et social des expérimentations pilotes conduites						
A2.5.3	Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme (PEES du PGDF)						
<b>Résultat 2 (Résultat 3 PRODOC) OS3/C3</b>	<b>Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.</b>	Nombre d'exploitants informels/illégaux passés dans le système formel. Nombre d'exploitant formel respectant les éléments essentiels de légalité. Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créés. Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants opérationnelles Indicateur FONAREDD harmonisé (Loi) : 3.3 Nombre de permis accordé en accord avec les législations existantes. 3.4 L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement.	Situation de référence : Part des informels parmi les artisans extrêmement importante (% non connue). Cible fin phase 1 : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme devenus formels Cible fin phase 2 : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme devenus formels en fin de phase 2	Permis artisanaux Déclarations trimestrielles de production Rapports des missions de suivi et de contrôle Rapports de formation dispensées et nombre de certificats d'aptitude à l'abattage contrôlé octroyés à des artisans	Les exploitants artisanaux acceptent de s'engager dans la formalisation et bénéficient de soutiens des institutions pour cela		
		Volumes produits par des exploitants artisanaux opérant légalement	Situation de référence : Cf. ci-dessus Cible fin phase 1 : 2 000 m3/an (4 m3/ha*50 ha*10 permis). Proposition 2 m3 => 1.000 m3 Cible fin phase 2 : 10 000 m3/an (4 m3/ha*50 ha*10 permis). Proposition 2 m3 => 5.000 m3				
		Nombre d'exploitants dont les pratiques ont changé grâce, entre autres, aux formations EFIR Nombre d'exploitants artisanaux agréés (accès à la profession à mettre en place) suite à une formation réussie en abattage EFIR (Accès conditionné aux Unités Forestières Artisanales Aménagées - UFAA).	Situation de référence : Aucun exploitant artisanal formé à la gestion durable des forêts et à de meilleures pratiques d'exploitation Cible fin phase 1 : 10 % des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures pratiques d'exploitation Cible fin phase 2 : 50 % des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures pratiques d'exploitation				
		Rendement matière des produits de l'exploitation artisanale en fonction du type d'équipement utilisé par les artisans pour le sciage des grumes (tronçonneuse ou scie mobile)	Situation de référence : Rendement faible pour le sciage de long en forêt. A établir en débit de programme auprès des opérateurs appuyés Cible fin phase 1 : rendement matière connu Cible fin phase 2 : augmentation de 10% du rendement matière				
		Montants de la contribution des exploitants artisanaux au financement de réalisations sociales prévus dans les accords passés avec les communautés locales	Situation de référence : contribution non formalisée et non connue (Hypothèse d'une contribution moyenne de 2,5 \$/m3) Cible fin phase 1 : 5.000 \$/an Cible fin phase 2 : 25.000 \$/an	Déclarations trimestrielles de production & Rapports des comités locaux de suivi			

N°	Activités principales	BUDGET GLOBAL	PERIODE 1	PERIODE 2	2018 B	4k, 4s			
<b>A3.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)</b>									
A3.1.1	Compléments d'études sectorielles de la filière-bois locale et identification des acteurs de la filière (recensement des exploitants)	4,31 MU\$D 2,17 MU\$D FONAREDD 1,04 MU\$D AFD 1,1 MU\$D PROFEAAC	2,16 MU\$D 1,09 MU\$D FONAREDD 0,52 MU\$D AFD 0,55 MU\$D PROFEAAC	2,15 MU\$D 1,08 MU\$D FONAREDD 0,52 MU\$D AFD 0,55 MU\$D PROFEAAC	2018 B	4k, 4s			
A3.1.2	Diagnostic de performance des exploitants artisanaux (TDR, Collecte des données, analyse, rapportage et restitution)								
A3.1.3	Restitution du diagnostic								
<b>A3.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale</b>									
A3.2.1	Etablissement d'une procédure d'attribution des permis de coupes artisanaux								
A3.2.2	Développement d'un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation, ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPE								
A3.2.3	Conception et développement du système de planification de permis artisanaux, prévu par les arrêtés sur l'exploitation								
A3.2.4	Elaboration de supports de formation et de guides méthodologiques en lien avec les activités 3.2.1 à 3.2.3								
A3.2.5	Appui auprès des CPE à la planification des permis de coupes artisanaux dans deux Provinces pilotes (Mai-Ndombe et Tshopo)								
A3.2.6	Accompagnement de l'attribution des permis de coupe et du suivi des activités des exploitants artisanaux auprès des CPE								
<b>A3.3 - Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables</b>									
A3.3.1	Elaboration, en complément des brochures déjà réalisées, d'une fiche destinée aux exploitants informels, détaillant les formalités pour opérer dans un cadre formel (accès à la profession contre formation)								
A3.3.2	Elaboration d'un set de formations (sabotage et façonnage des grumes, sciage, entretien du matériel et sécurité) à l'intention des exploitants informels (en langue locale)								
A3.3.3	Conception d'accords types d'appui à des opérateurs artisanaux, associant mesures incitatives, appuis techniques, financiers, administratifs et de renforcement de la conformité légale, en échange d'un engagement vers la conformité								
A3.3.4	Identification sur quelques sites pilotes, d'opérateurs artisanaux enclins à s'engager vers la formalisation et la légalité de leurs activités								
A3.3.5	Essai de structuration des activités des opérateurs artisanaux identifiés en syndicats, coopératives, appui à la mutualisation de certaines activités, appui à l'organisation de la filière (représentants syndicaux, coopératives, relations entre intervenants)								
A3.3.6	Contractualisation des appuis selon le modèle développé en SA 3.3.3								
A3.3.7	Accompagnement des opérateurs artisanaux identifiés à la formalisation pour l'obtention des agréments et permis, le respect des limites								
A3.3.8	Formation sur le cadre légal et réglementaire								
A3.3.9	Appui à l'accès au financement de matériels performants pour améliorer le rendement matière de l'exploitation et de la transformation du								
A3.3.10	Formation en techniques d'exploitation à faible impact								
A3.3.11	Appui en gestion/management								
A3.3.12	Appui à la commercialisation des produits								
<b>A3.4 - Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et</b>									
A3.4.1	Elaboration du modèle de convention d'exploitation entre demandeurs de permis de coupe artisanal et populations locales								
A3.4.2	Développement d'outils pédagogiques d'aide à la négociation								
A3.4.3	Formation des exploitants artisanaux partenaires du projet sur des zones pilotes, et des populations locales, à la négociation et au suivi des								
A3.4.4	Information des OSC sur l'exploitation artisanale et notamment sur les relations entre exploitants artisanaux et populations locales								
A3.4.5	Suivi de la mise en œuvre des conventions signées et établissement de bilans (sur sites pilotes)								
<b>A3.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre</b>									
A3.5.1	Evaluation des pratiques actuelles des artisans transformateurs et de la qualité des produits, identification des possibilités d'amélioration								
A3.5.2	Développement d'outils pédagogiques d'aide à l'amélioration de la transformation								
A3.5.3	Formation en techniques de transformation des bois d'œuvre, associant les institutions de formation (INPP...)								
A3.5.4	Transfert de savoir-faire du projet vers les institutions de formation (IF) pour préparer la stratégie de sortie de projet								
<b>A3.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux</b>									
A3.6.1	Conception d'outils de promotion des productions légales et de la qualité à base de bois								
A3.6.2	Appui à la définition et à la mise en place d'une stratégie d'achats publics responsables								
A3.6.3	Identification d'entreprises enclines à se tourner vers des achats vertueux et facilitation des contacts commerciaux entre ces entreprises et								
<b>A3.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions</b>									
A3.7.1	Contribuer à la création de 2 clusters forêt-bois (zones franches) permettant d'attirer (i) les industriels, du fait d'une fiscalité avantageuse, (ii) les artisans du fait de la possibilité de formation, d'accès à des machines, à l'énergie et grâce à la mutualisation des efforts pour répondre à des commandes en volumes								
<b>Résultat 3 (Résultat 4 PRODOC) OS4/C4</b>	<b>Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES</b>	Nombre de communautés ou d'ETD approchées par le programme Nombre de communautés et ETD ayant adhéré à la démarche du programme Nombre de communauté et ETD envisageant la mise en place d'un aménagement durable de leurs forêts (Plan de gestion)	<b>Situation de référence</b> : 0 Actuellement aucune ETD, du fait de leur création récente et leur manque d'expertise, n'est en mesure de mettre en gestion durable une part de ses surfaces forestières. L'exploitation communautaire testée actuellement dans quelques sites ne répond pas aux exigences d'une gestion durable des ressources notamment en raison d'un manque d'outils et d'expertise pour cadrer les pratiques mises en œuvre. Le cadre légal et les référentiels techniques de la production de bois d'œuvre issus de l'exploitation communautaire et/ou des ETD sont insuffisants pour garantir une gestion durable de la ressource. Les modalités de gestion des ressources financières issues de l'exploitation ne font pas l'objet d'un cadrage réglementaire, garantissant leur utilisation pour des projets collectifs <b>Cible fin phase 1</b> : 6 communautés/ETD <b>Cible fin phase 2</b> : 8 communautés/ETD	Délibérations (cas des ETD) ou « accords » établis pour fixer la localisation, les surfaces ainsi que les volumes par essences concernées ainsi que les modalités de gestion des recettes financières et validation par les autorités de tutelle administrative et technique de ces documents Déclaration des surfaces exploitées et des volumes de bois exploités aux autorités de tutelle administratives et techniques Guides des pratiques de gestion forestières communautaires et de collectivité	Des orientations politiques sont fixées pour encadrer juridiquement et techniquement la production de bois d'œuvre communautaire et/ou des ETD Les ETD et/ou les communautés, sur les expériences engagées par le PGDF ou d'autres partenaires, sont capables, grâce à des actions de renforcement des capacités, de mettre en œuvre et veiller aux conditions d'une exploitation durable Des artisans acceptent et respectent les modalités contractuelles fixées par les communautés et/ou les ETD La paix civile règne dans les zones des projets pilotes	2018 B	4k, 4s		
		Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires appuyées par le programme. Modalités de mise en œuvre de gestion forestière communautaire et de collectivité établies.	<b>Situation de référence</b> : 0 <b>Cible fin phase 1</b> : Les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement sur base de la capitalisation menée avec les PRODOC et partenaires ayant de l'expérience sur la gestion forestière communautaire ou de collectivité <b>Cible fin phase 2</b> : Les forêts de 6 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement et les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'une gestion durable (plan d'aménagement mis en œuvre).			2018 B	4k, 4s		
		Volume exploité dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées	<b>Situation de référence</b> : Non connu dans l'intention de l'identification des sites ciblés (Dans les CCF estimé entre 13 et 32%). <b>Cible fin phase 1</b> : N.A. <b>Cible fin phase 2</b> : au moins 60% des volumes des permis délivrés sur des permis octroyés dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées sont exploités.			2018 B	4k, 4s		

N°	Activités principales	BUDGET GLOBAL	PERIODE 1	PERIODE 2	2018 B	4s, 4k,4p
<b>A4.1 - Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces</b>						
A4.1.1	Conception d'une démarche d'identification de communautés ou d'ETD volontaristes	5,21 MUSD 3,74 MUSD FONAREDD 1,47 MUSD AFD	2,61 MUSD 1,87 MUSD FONAREDD 0,74 MUSD AFD	2,60 MUSD 1,87 MUSD FONAREDD 0,73 MUSD AFD		
A4.1.2	Contacts préliminaires de communautés et d'ETD pressenties pour aller vers la mise en place de sites pilotes, réalisation d'études préalables de cartographie des limites des territoires des communautés					
A4.1.3	Choix des sites pilotes retenus					
A4.1.4	Formalisation de l'implication des communautés et/ou ETD dans le programme					
<b>A4.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant</b>						
A4.2.1	Elaboration d'un cadre réglementaire et légal encadrant la création, la gestion et l'exploitation des Unités Forestières Artisanales d'Aménagement (UFAA) ou des concessions communautaires, en s'appuyant sur les expériences déjà menées en RDC ou dans la sous-région et en tenant compte des difficultés qui ont pu y être rencontrées					
A4.2.2	Renforcement des capacités des communautés et des ETD concernées					
A4.2.3	Appui à l'établissement de principes de gestion communautaire (ou par les ETD) de chacun des espaces, ainsi qu'à leur mise en œuvre, et leur système de contrôle					
A4.2.4	Appui à l'élaboration de plans de gestion des forêts communautaires et des ETD					
A4.2.5	Appui à la mise en œuvre de l'exploitation des UFAA ou concessions communautaires et de son contrôle, études d'opportunités et modalités de réalisation de plantations de bois d'œuvre ou de bois de feu dans les ETD périphériques à certaines villes (Kisangani, etc.).					
<b>A4.3 - Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats</b>						
A4.3.1	Définition des indicateurs de suivi des concessions communautaires et des forêts des ETD				2018 B	4s, 4k,4p
A4.3.2	Suivi des concessions communautaires et des forêts des ETD					
<b>A4.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes</b>						
A4.4.1	Centralisation et synthèse des savoir-faire du PGDF pour présentation et partage avec les communautés et les ETD				2018 B	4s, 4k,4p
A4.4.2	Formation des agents des ETD et des communautés évalués et observations des agents					
A4.4.3	Mise en place d'un mécanisme de transfert des capacités de formation vers les IF (cf. Activité 6.2)					
<b>Résultat 4 (Résultat 2 PRODOC OSS/CS)</b>	<b>Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES</b>	Nombre de Plans d'Aménagement validés et mis en œuvre conformément à la réglementation.	Situation de référence: (Fin septembre 2017: PAF validés pour 9 CCF, soit 18 % de la superficie concédée). En 01/2019 (avant revalidation), 22 PAF validés pour 57 CCF. Cible à la fin de la phase 1: 100% des plans d'aménagement soumis pour les concessions validés dont les contrats ont été signés en 2018 (4 ans pour PSG et PAF en 5ème année) Cible fin phase 2: 100% des plans d'aménagement validés pour tous les contrats validés actuellement signés.	Certificat de validation des plans d'aménagement et rapports de la commission de validation Rapports de suivi de la mise en œuvre des PAF	Stabilité politique et sociale dans les zones concernées Volonté des acteurs institutionnels à mettre en œuvre les orientations de politique en lien avec l'aménagement et les allocations. Compétitivité sur les marchés des produits à base de bois tropicaux	
		Superficie d'Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) exploitées en accord avec le plan d'aménagement validé et selon la réglementation en vigueur et sur lesquelles des pratiques EFIR sont mises en œuvre.	Situation de référence: A définir (Septembre 2022?) Cible fin phase 1: 80.000 ha d'AAC Cible fin phase 2: 100.000 ha d'AAC	Plans Annuels d'Opération, Rapport d'évaluation des PAO. Rapports Annuels d'Opérations Forestières. Rapports de suivi et de contrôle de l'administration		
		Proportion des ristournes générées par l'exploitation forestière mises à disposition des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales Taux d'exécution des accords de clauses sociales (par rapport aux recettes prévisionnelles et par rapport aux recettes réelles) et montants mobilisés sur les Fonds de Développement Locaux (FDL).	Situation de référence: 71% en juin 2015 (mission de facilitation des clauses sociales) Cible fin phase 1: 80% Cible fin phase 2: 90% Situation de référence Juin 2015: a) 22 CCF en exploitation/57 CCF ; b) FDL constitué dans les CCF en exploitation : 2,8 millions \$ ; c) taux de constitution FDL prévisionnel : 20% Cible fin phase 1 : a) 35 CCF/57 ; b) 5 millions \$ ; c) : 35% Cible fin phase 2 : a) 57 CCF/57 CCF ; b) : 10 millions \$ ; c) : 75 %	Rapports de suivi de la mise en œuvre des clauses sociales		
		Nombre de concessions dont la ZDR du premier Bloc d'Aménagement Quinquennal (BAQ) a été délimitée et a fait l'objet de mesures d'amélioration des pratiques agricoles en vue de limiter l'empiètement sur l'espace forestier (PGDF a 2 concessions pilotes).	Situation de référence: 0 Cible fin phase 1: 3 concessions Cible fin phase 2: 10 concessions	PV de délimitation. Rapports techniques		
		Nombre de nouvelles allocations abouties en accord avec la législation	Cible: à définir ultérieurement en fonction des orientations de la politique forestière et des résultats de la revue indépendante.	Documents d'adjudication Contrats de concession publiés		

N°	Activités principales	BUDGET GLOBAL	PERIODE 1	PERIODE 2	2018 C et 2018 G	
<b>AS.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier</b>						
AS.1.1	Elaboration de la stratégie		1,07 MUSDD	1,07 MUSDD		4p
AS.1.2	Mise en œuvre de la stratégie		0,85 MUSDD	0,85 MUSDD		
<b>AS.2 - Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières</b>		2,14 MUSDD	0,85 MUSDD	0,85 MUSDD		4p
AS.2.1	Mise en place d'un tableau de bord du respect du processus d'aménagement sur chaque concession	1,70 MUSDD	FONAREDD	FONAREDD		
AS.2.2	Suivi de l'évolution du processus d'aménagement	FONAREDD				
AS.2.3	Prise en compte des rapports de l'Observateur indépendant et promotion de la certification forestière	0,44 MUSDD AFD	0,22 MUSDD AFD	0,22 MUSDD AFD		
<b>AS.3 - Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une</b>						4p
AS.3.1	Définition des indicateurs de suivi, information et concertation avec les OSC					
AS.3.2	Formation des facilitateurs sociaux et d'animateurs chargés de développement rural					
AS.3.3	Conception et diffusion de supports adaptés disponibles pour tous sur les modalités relatives aux clauses sociales					
AS.3.4	Appui/accompagnement des facilitateurs privés en charge de la négociation des accords de clauses sociales dans le cadre des plans d'aménagement, et consultation publique sur les plans d'aménagement					
AS.3.5	Suivi de la mise en œuvre des accords par l'administration forestière locale					
AS.3.6	Contribution à la résolution des conflits fonciers et en particulier, ceux relatifs aux conflits de limites entre territoires coutumiers des communautés locales					
<b>AS.4 - Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rurales (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables</b>						4p, 4k
AS.4.1	Définition d'une méthodologie de délimitation physique concertée des ZDR et appui à sa mise en œuvre					
AS.4.2	Identification et capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable sur les espaces agricoles (maintien de la fertilité, puis amélioration des performances agricoles)					
AS.4.3	Etudes des solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité					
AS.4.4	Conception de supports de vulgarisation					
AS.4.5	Etude des solutions de valorisation des bois de défriches agricoles, ainsi que des PFNL (en attente des conclusions de l'étude du capital forestier)					
AS.4.6	Contribution technique à la délimitation physique concertée de la ZDR sur le premier bloc quinquennal du plan d'aménagement					
AS.4.7	Appui à la mise en œuvre de projets de gestion de la fertilité sur 3 concessions pilotes					
AS.4.8	Développement et tests d'un mécanisme de suivi de l'utilisation des terres et de sécurisation foncière sur les ZDR					
<b>AS.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat</b>						4p
AS.5.1	Définition d'une méthode d'évaluation rapide des potentialités forestières des concessions rendues, en vue de définir leur méthode d'exploitation pour éviter une dégradation des espaces					
AS.5.2	Recherche de solutions de valorisation des concessions concernées : conservation, gestion par les ETD ou les communautés					
AS.5.3	Etude économique relative aux modalités de gestion des concessions de conservation					
AS.5.4	Elaboration des textes d'application relatifs aux modalités de gestion des concessions de conservation, afin de les stabiliser et de permettre leurs rétributions par différents mécanismes financiers à proposer ( Cadre normatif, réglementaire, partage des bénéfices)					
<b>AS.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt</b>						4k, 4p, 4c
AS.6.1	Appui à la définition des zones prioritaires HSC-HVC					
AS.6.2	Appui à la définition des règles et procédures pour d'éventuelles nouvelles allocations (après le macro-zonage)					
AS.6.3	Appui au processus national de planification de l'utilisation des terres					
<b>AS.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois</b>						4p
AS.7.1	Définition des modalités de partenariats commerciaux et techniques entre opérateurs					
AS.7.2	Mise en place sur quelques concessions pilotes de partenariats, visant à faciliter l'accès au bois issu des concessions forestières au marché local					
<b>AS.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière</b>						4p
AS.8.1	Centralisation et synthèse des savoir-faire du PGDF pour partage avec l'administration et les ministères					
AS.8.2	Formation des agents de l'administration préalablement évalués et observation des agents					
AS.8.3	Mise en place d'un mécanisme de transfert des capacités de formation vers les IF (Cf. Activité 6.2)					

<b>Résultat 5</b> <b>(résultat 6</b> <b>PRODOC)</b> <b>OS6.</b> <b>NB: Il n'existe</b> <b>pas de résultat</b> <b>5 dans le</b> <b>PRODOC</b>	<b>L'administration forestière locale est</b> <b>en capacité d'assurer le suivi et le</b> <b>contrôle des opérateurs forestiers</b> <b>industriels et artisanaux et</b> <b>d'accompagner les processus de</b> <b>création et de gestion des différents</b> <b>types de forêts de production</b>	Proportion des agents de l'administration forestière dans les territoires et secteurs des provinces concernées ayant été formés sur des thèmes divers (le zonage et les principes d'affectation des terres, la réalisation et le contrôle d'inventaires forestiers, les pratiques EFIR, les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers, la ZDR (délimitation, vocation, gestion), le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan, etc.).	Situation de référence : Plusieurs intervenants mais plus particulièrement le projet ADEGUFOR a engagé une démarche de renforcement des capacités des agents de l'administration forestière notamment au niveau central et, dans une moindre mesure, au niveau provincial. Une équipe d'une dizaine d'agents de la DIAF maîtrise la plupart des outils de vérification d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier ainsi que 3 points focaux par Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE). Des supports (guides opérationnels) sont disponibles et peuvent contribuer à mettre en œuvre un processus de renforcement des capacités (formation, appui/accompagnement de proximité, etc.) des agents de l'administration forestière des secteurs et des territoires.	Base de données des bénéficiaires des formations établie et mise à jour sur la base des rapports de formation Comptes rendus de visites et les PV de contrôles menés indiquant le respect des pratiques d'exploitation durable dans les concessions, les forêts des ETD et les forêts communautaires. Rapports d'activités des agents dressant une synthèse des faiblesses constatées Rapports d'évaluation des formations vérifiant les acquis et le renforcement de capacité	Les agents en poste dans les territoires et les secteurs ont les moyens logistiques pour mener leurs tâches Les interventions menées sont réalisées dans un souci d'amélioration des pratiques et de renforcement des acteurs (les sanctions sont prononcées qu'en cas d'anomalies graves et/ou répétées) Des dispositions et mécanismes existent pour assurer de vraies relations (transfert d'information, appui, etc.) entre les agents de terrain et leurs directions au niveau provincial, de même entre le niveau provincial et national Les éventuelles sanctions faites lors des contrôles sont appliquées				
		Nombre de visites et/ou contrôles menés dans des concessions forestières, les forêts des ETD/forêt communautaire et auprès des opérateurs artisanaux.	Situation de référence : 0 Cible fin phase 1 : 10 visites/contrôles par agent par an Cible fin phase 2 : 20 visites/contrôles par agent par an						
<b>N°</b>		<b>Activités principales</b>		<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>PERIODE 1</b>	<b>PERIODE 2</b>			
<b>A6.1 - Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD</b>							<b>2018 B</b>	<b>4k, 4p, 4r</b>	
A6.1.1	Identification avec les PIREDD des besoins en renforcement de l'administration forestière (en lien avec l'activité 4.2.2)		<b>1,53 MUSD</b> <b>0,93 MUSD</b> <b>FONAREDD</b> <b>0,60 MUSD AFD</b>	<b>0,77 MUSD</b> <b>0,47 MUSD</b> <b>FONAREDD</b> <b>0,30 MUSD AFD</b>	<b>0,76 MUSD</b> <b>0,46 MUSD</b> <b>FONAREDD</b> <b>0,30 MUSD AFD</b>				
A6.1.2	Identification des besoins des communautés et des ETD pilote								
A6.1.3	Mise en œuvre des renforcements de capacités								
A6.1.4	Vérification des acquis								
A6.1.5	Accompagnement de l'administration et des communautés et ETD dans leurs activités de gestion durable des forêts								
<b>A6.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement</b>							<b>2018 B</b>	<b>4k, 4p, 4r</b>	
A6.2.1	Partage des formations PGDF avec les institutions de formation pertinentes								
<b>Légende</b>									
<b>Jalons forêt de la 1<sup>ère</sup> Loi</b>									
2018 a	Adoption de la Politique forestière								
2018 b	Promotion et mise en œuvre de modèles locaux et communautaires de gestion des forêts								
2018 c	Application des dispositions du Code forestier pour toutes les concessions industrielles existantes								
2018 d	Mise en place d'un mécanisme d'audit indépendant								
2018 e	Plan de lutte contre l'exploitation illégale élaboré								
2018 g	Application des procédures du code forestier pour l'adjudication, les enquêtes publiques préalables et la négociation des								
2020 a	Projet de révision du code forestier								
2020 b	Exploitation illégale stabilisée								
<b>Jalons Forêt de la 2<sup>ème</sup> Loi – Fin 2023</b>									
4 g	Atteinte des conditions de lancement du PGDF atteintes								
4 j	Définition et identification du concept de forêt dégradée dans le cadre d'un processus participatif et multi-sectoriel								
4 k	Définition du concept de forêt de grande valeur et de tourbière au travers d'un processus participatif et multi-sectoriel								
4 l	Intégration du secteur forêt dans l'ITIE								
4 m (i)	Evaluation de l'efficacité du contrôle forestier et développement des stratégies provinciales du contrôle forestier								
4 m (ii)	Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante								
4 n	Elaboration de la politique forestière								
4 o	Révision du code forestier								
4p	Allocation de nouvelles concessions forestières industrielles dans le respect des normes réglementaires								
4 q (ii)	Programmation géographique des futures allocations sur base d'un processus consultatif								
4 r	Elaboration d'un Plan de protection effective des aires protégées existantes								
4 s	Elaboration et adoption d'un guide de bonnes pratiques pour les Concessions Forestières des Forêts des Communautés								
4 t	Mise à jour des données nationales et provinciales de déforestation et de dégradation des forêts								
4 v	Opérationnalisation du Comité consultatif national des forêts (CCNF) et des Comités consultatifs provinciaux (CCPF)								
4 x	Mise à jour du niveau d'émission de référence des forêts								



Légende

**Couleur verte :** Jalons pour lesquels le PGDF est complètement responsable pour la mise en œuvre

**Couleur violette :** Jalons pour lesquels le PGDF contribue à sa mise en œuvre

**Couleur noire :** Jalons pour lesquels à notre analyse, le PGDF n'aura pas de contribution directe pour sa mise en œuvre.

**Annexe 2 : Matrice de suivi des Jalons CAFI (Loi1 & Loi2) qui est renseignée tous les trimestres.**

Réf	Synthèse des Jalons 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> Loi	Résultats attendus	Indicateurs de Résultats (Cibles)	Baseline		Progrès accomplis pendant la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
				Valeur	Année			
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4g :</b> <i>Les conditions de lancement du PGDF sont atteintes</i>	Les 7 conditions suspensives au versement d'une première avance sur le compte bancaire du PGDF sont atteintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de formalité d'enregistrement, de dépôt ou de publicité de la Convention</li> <li>• Certificats d'habilitation du compte</li> <li>• ANO sur le contrat de l'AMO</li> <li>• Attestation d'ouverture des comptes à la Banque</li> <li>• Arrêté Ministériel du COFIL</li> <li>• ANO sur les TDR du personnel de l'UGP</li> <li>• Programme prévisionnel des dépenses établis pour la durée du projet</li> <li>• Clôture de l'incident opérationnel</li> </ul>	Inexistant	2022		•	
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4h :</b> <i>La revue légale des concessions forestières industrielles est finalisée</i>	La revue légale des concessions forestières d'exploitation industrielle est finalisée	Résultats sont publiés ; Concessions forestières jugées illégales au regard de la législation nationale annulées	Aucun	NA			
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4i :</b> <i>La revue légale des titres de concessions forestière de</i>	La revue légale des concessions forestières de conservation est finalisée	Résultats publiés	Aucun	NA			

	<b>conservation est finalisée (fin 2024)</b>							
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4 j : Le concept de forêt dégradé est défini et identifié pour les divers types de forêts dans le cadre d'un processus participatif multisectoriel (fin 2023)</b>	Le concept de forêt dégradée est défini et identifié pour les divers types de forêts de la RDC	Rapport validé disponible					
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4k : Le concept de forêt de grande valeur et de tourbière est défini au travers d'un processus participatif multisectoriel (fin 2023)</b>	Le concept de forêts de grande valeur et des tourbières est défini	Rapport publié	0	2023	•	•	
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4l : Intégration du secteur forêt dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE)</b>	Le secteur Forêt est intégré dans l'ITIE	Nombre de publication 100% des contrats d'exploitation industrielle et de conservation publiés sur internet 100% des rapports d'audit, de revue et des missions d'observation publiés sur internet	Aucun  Aucun	2022			
2 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 4m i : Evaluation de l'efficacité du contrôle forestier et Développement des stratégies provinciales de contrôles</b>	L'efficacité du contrôle forestier global est évalué  Des stratégies provinciales de priorisation des contrôles sont développées	Stratégie provinciale de contrôle validé ;	Absence de stratégies provinciales des contrôles	2020			
1 <sup>e</sup> Loi	<b>Jalon 2018 E et jalon 2020 B : Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, et</b>	Un plan de lutte provinciale validé  Capacités de contrôle de	Le ratio bois légal / bois illégal est amélioré	Absence de plan d'ensemble mais ébauche dans la matrice de gestion des risques et le Plan Durable	2020	•	•	

	<b>progressivement mis en œuvre--</b>	l'administration renforcée.  Exploitation illégale dans les provinces ciblées est stabilisée		L'exploitation illégale représente au moins 75% des bois commercialisés				
<b>2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4m ii et (Jalon 2018 D) :</b> <i>Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante</i>	Une proposition du recentrage du rôle de l'observation indépendante est formulée	Document de proposition validée ;  Le niveau de fraude constaté par l'OI est diminué (% à préciser lors de la mise en œuvre)	0  A préciser		•	•	
<b>2<sup>e</sup> Lol Et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4n (Jalon 2018 A) :</b> <i>Élaboration et adoption de la politique forestière</i>	Une politique forestière élaborée de manière participative et transparente est adoptée	Document de Politique forestière adoptée disponible	Pas de draft de document de politique nationale disponible	2020	•		
<b>2<sup>e</sup> Lol et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4o (Jalon 2020 A) :</b> <i>Révision du code forestier</i>	Le Code forestier est révisé et intègre les nouvelles orientations de la Politique forestière	Code forestier révisé et soumis à l'adoption	Code forestier de 2002 avec de nombreuses lacunes	2023	•	•	
<b>2<sup>e</sup> Lol et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4p (Jalon 2018 G) :</b> <i>Allocation de nouvelles concessions forestières industrielles dans le respect des normes réglementaires</i>	<i>Les nouvelles concessions forestières industrielles sont attribuées conformément aux dispositions du Code forestier et de ses mesures d'application.</i>	Rapport détaillé de la commission interministérielle d'adjudication publié					
<b>1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 2018 C :</b> <i>Application des dispositions du Code forestier pour toutes</i>	Le code forestier est vulgarisé (information,	% des titres attribués conformément aux dispositions légales % des titres gérés conformément aux dispositions légales			•	•	

	<b>les concessions industrielles existantes.</b>	sensibilisation, formation)  Les forêts sont gérées conformément aux dispositions légales						
<b>2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4q (Jalon 2018 F) : Programmation géographique des futures allocations sur base d'un processus consultatif</b>	Macro-zonage forestier de la RDC réalisé et validé Programmation géographique des futures allocations effective	Décret formalisant la levée du moratoire signé			•	•	
<b>2<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4r : Élaboration d'un Plan de protection effective des aires protégées existantes</b>	<i>Un Plan de protection effective des aires protégées existantes est disponible</i>	Document de plan de protection validé et disponible			•		
<b>2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4s et (Jalon 2018 B) : Guide de bonne pratique de Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL)</b>	Le guide de bonne pratique de gestion des Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL) est élaboré, adopté et vulgarisé.  Parties prenantes accompagnées dans la mise en œuvre du guide (administration, concessionnaires, OSC, etc.)	PV et liste de présence de la commission d'adoption de Guide  % de parties prenantes informées, sensibilisées et formées.  % de parties prenantes mettant en œuvre le Guide reçu.		2023	•		
<b>2<sup>e</sup> Lol</b>	<b>Jalon 4t : Mise à jour des données de déforestation et de dégradation des forêts</b>	Les données nationales et provinciales de déforestation et de dégradation des forêts sont	Rapport de publication annuelle des données statistiques de déforestation et de dégradation des forêts					

		annuellement mises à jour						
2 <sup>e</sup> Lol	<b>Jalon 4u : Production des rapports biennaux actualisés du processus national REDD+</b>	Les rapports biennaux actualisés du processus national REDD+ sont produits et soumis au CCNUCC	Rapports biennaux actualisés publiés Rapport biennaux soumis au CCNUCC					
2 <sup>e</sup> Lol	<b>Jalon 4v : Opérationnalisation du Comité consultatif national des forêts (CCNF) et des Comités consultatifs provinciaux (CCPF)</b>	Le CCNF et les CCPF sont opérationnels et fonctionnels	Décret 2008 révisé. Arrêtés provinciaux portant création des CCPF ou modification des textes précédents signés.  Au moins 2 sessions annuelles de CCNF organisées  Au moins 2 sessions annuelles de CCPF organisées	Décret 2008 relatif au CCNF  Aucune session  Aucune session	2022	•	•	
2 <sup>e</sup> Lol	<b>Jalon 4w : Révision du CDN</b>	La CDN révisée est alignée sur les données les plus récentes issues du processus national REDD+	Document révisé du CDN disponible					
2 <sup>e</sup> Lol et 1 <sup>e</sup> Lol	<b>Jalon 4x (Jalons 2018 H et 2020 C) : Mise à jour du Niveau d'émissions de référence dues à la déforestation (NERF)</b>	Le Niveau d'émissions de référence des forêts pour la réduction des émissions dues à la déforestation en RDC (NERF) est mis à jour	Document de mise à jour du niveau de référence publié et soumis à la CCNUCC Rapport de validation du NERF révisé et sa publication au site de la CCNUCC					

### Annexe 3 : Plan de suivi des indicateurs

N° de référence	Résultats/Activités/Sous activités, des extraits et des résultats	Indicateurs	Definition & méthode de calcul	Ligne de base/ Situation de référence	Cible (Targ)	Sources d'information/ de vérification	Méthodes/ Outils de collecte des données	Période et fréquence	Responsable UGP	Direction/Service MEDD	Moyen deVerification	Hypothèses	Jalons 1e L	Jalon 2e Loi
<b>A0</b>	<b>Démarrage du PGDF</b>													
A0.1	Mise en place de l'AT à Kinshasa				0	Rapport atelier de démarrage; Rapport trimestriel N°1 d'exécution technique des activités de l'AMO; Compte rendu des sessions du Copil			K2					
A0.2	Actualisation du contexte, atelier de démarrage, rapport trimestriel et de démarrage	Organisation d'un atelier de démarrage; Nombre et type de participants; Un rapport trimestriel N°1 d'exécution technique des activités de l'AMO; Au moins 2 COPIL organisés chaque année												
A0.3	Elaboration des documents de gestion administrative et technique	Le MPO existe et mis en œuvre			0	1 MPO			ATCT					
A0.4	Communication et visibilité	Existence d'une stratégie de communication				Document de stratégie de communication								
A0.5	Mise en place de l'équipe PGDF dans les Antennes y compris atelier de lancement provincial	Toute l'équipe des antennes est mobilisée et opérationnelle; 5 ateliers sont organisés dans les provinces d'intervention du PGDF				ANO des experts antennes et Attestations de prises de service dans les Antennes; Rapports des ateliers de lancement dans les provinces								
<b>C1&amp;C2</b>	<b>Gouvernance, Politique et réglementation</b>													
A1.1	Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF)	Les CCNF est opérationnel et se réunit tous les 3 mois		Le CCNF existe par décret mais pas opérationnel et peu inclusif	0	Decret 23/11 du 8 mars 2023; Conseil doté d'un secrétariat autonome du PGDF Au moins 8 réunions de concertations organisées	Parution/publication des différents documents législatifs, réglementaires et d'orientation politique élaborés		K1/K2,K6	Directions MEDD, DGFor, CPE				4v
A1.1.1	Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et du CCPF					Mandat de l'OI revu, procédures de l'OI établies Rapports publiés; Moins de X% de non-conformité			ATCT2,K1,K2,K6	CCV	Rapports de l'Observateur indépendant soumis au CGRF		2018 D	4mi, 4mij, 4t
A1.2	Observateur Indépendant	Au moins 2 rapports d'audit indépendants rendus publics; Pourcentage de non-conformités relevées dans les rapports d'audit indépendant		Mandat de l'OI limité.	0	Rapports de l'Observateur Indépendant soumis au CGRF								
A1.2.1	Redéfinition et consolidation du rôle de l'Observateur Indépendant	Analyse sur le mandat actuel de l'OI; Organisation d'un atelier à Kisangani et à Kinshasa pour implication des parties prenantes				Rapport d'analyse sur le mandat actuel de l'OI; Rapports d'ateliers de Kisangani et Kinshasa								
A1.2.2	Appui à l'Observateur Indépendant	Au moins 5 missions des OGF organisées chaque années			% de non-conformité	Rapports de mission publié								
A1.3	Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)				0				K3,K2	CCV			2018 E	4s, 4mi
A1.3.1	Elaboration d'un Plan de lutte contre l'exploitation illégale	Plan national de lutte contre l'exploitation illégale validé		Aucun plan		PLCEI publié	PLCEI							
A1.3.2	Accompagnement de la validation du Plan de lutte contre l'exploitation illégale	Organisatio d'un atelier de validation du PLCEI				Rapport atelier de validation (CCNF)								
A1.3.3	Accompagnement de la mise en œuvre du Plan de lutte contre l'exploitation illégale	Etat de mise en œuvre du Plan de lutte contre l'exploitation illégale			% de mise en œuvre des activités du Plan	Rapport de mise en œuvre								
A2.1	Politique Forestière								K1,K2,K3,CA, ATCT3,ATCT4	Comité MEDD, SO, DSFor, DEP,PAF, DGF, C, CPE			2018 A	4n, 4r
A2.1.1	Mise à jour de l'évolution des réflexions sur la Politique forestière	Feuille de route de la PFN							K1,K2,K3,CA					
A2.1.2	Etablissement de l'ensemble des données nécessaires pour alimenter l'élaboration de la Politique Forestière	Analyse économique des filières de production de bois d'œuvre; Analyse socio-économique des filières des PFNL; Synthèse des données environnementales (état et développement du réseau d'aires protégées); Etudes complémentaires (intégrant la thématique "marché carbone"); Conduite de diagnostic (institutionnel, ressources humaines, politiques passées);				Rapports des études			K1,K2,K3,CA, ATCT3,ATCT4					

				Pas de document de politique forestière nationale disponible										
A2.1.3	Consultation des parties prenantes sur l'ébauche de PNF (par biome représentatif des 26 provinces)	Au moins une réunion de concertation au niveau national organisée; Toutes les réunions de concertation planifiées au niveau national et provinciale regroupant l'ensemble des acteurs clés du secteur forestier (GTCRR, artisans, FIB notamment, société civile, etc.) sont organisées;		Decision n°001/SG/EGD/2019 du 1er juillet 2019 de désignation des Experts Membres de l'Unité de coordination de la politique forestière nationale de la RDC	Rapports des concertations									
A2.1.4	Appui à la tenue des Etats généraux des forêts	Etats généraux des forêts			Rapports d'ateliers									
A2.1.5	Accompagnement de la validation de la politique forestière par le Gouvernement de la RDC	Disponibilité d'un document de politique forestière nationale.			Politique forestière adoptée en conseil des Ministres									
A2.1.6	Collecte des informations et poursuite de l'alimentation du gouvernement de la RDC en informations sur la situation forestière actuelle du pays ainsi que les leçons apprises et expériences d'autres pays.													
A2.2	Code forestier	Disponibilité d'un Code forestier révisé		Le Code forestier existant est antérieur (2002) à la constitution et à la stratégie antérieure REDD+ et n'intègre pas les avancées et les défis liés à la gestion de l'exploitation industrielle, artisanale et communautaire des forêts.	Un Code forestier révisé et conforme aux orientations de la constitution et aux objectifs de la nouvelle PNF.								2020 A	4a
A2.2.1	Proposition d'un texte révisé du Code forestier	Disponibilité d'un texte révisé du Code forestier			Texte révisé du Code forestier									
A2.2.2	Consultation des parties prenantes au niveau central et dans les Provinces	Ateliers de consultation des parties prenantes au niveau central et dans les provinces			Rapports d'ateliers									
A2.2.3	Accompagnement du Gouvernement jusqu'à promulgation du nouveau Code forestier													
A2.3	Textes réglementaires	Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion basées des forêts communautaires et/ou des EFD, les évolutions des enjeux de conservation sur le terrain. Cadre normatif complété et rédigé.		Annexes Ministérielles (AM) existantes sur l'aménagement et l'exploitation forestière; Au moins 12 Guides Opérationnels (GO) existants.	Pourcentage des textes réglementaires identifiés et rédigés (AM) sur le code forestier, AM sur les principes de gestion des EFD et des forêts communautaires, etc. Au moins 3 guides opérationnels rédigés (GO Gestion/Prise en valeur ZDF, GO pratiques artisanales/semi-forestières, GO pratiques d'exploitations forestières existantes (MDDG, 2008) (Etude sur le Capital forestier biomasse).								2020 A	4a
A2.3.1	Proposition d'un texte révisé du Code forestier	Texte révisé du Code forestier			Texte révisé									
A2.3.2	Consultation des parties prenantes au niveau central et dans les Provinces	Réunions de consultations nationale et provinciale			Rapports de réunion									
A2.3.3	Accompagnement du Gouvernement jusqu'à promulgation du nouveau Code forestier													
A2.4	Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	Zonage forestier révisé		PRODDC "un macro-zonage forestier a été réalisé au niveau national" NDM. Une stratégie forestière (PAO, 2014, 2015) existe. Moteurs de zonage forestiers existants (MDDG, 2008) (Etude sur le Capital forestier biomasse).	Classe (en phase 1 :tablissement du macro-zonage forestier au niveau national. Révision des modalités à prévoir les normes de ces textes). Classe (en phase 2 : Zonage forestier national au niveau des PRODDC (5 provinces)								2018 G	4j, 4k, 4p, 4q, 4r, 4t, 4x
A2.4.1	Compilation des données cartographiques disponibles et feuille de route pour le macro-zonage	Processus d'aménagement des concessions forestières (CCF et CCC) actualisé en fonction du rapport de la commission de révision; Données cartographiques; PCDF intégré dans le cadre de collaboration multipartite; Comité National et Locaux de Pilotage du Zonage Forestier dans les provinces du PCDF redynamisé et élargi au biome Miombo; Au moins 3 ateliers des Comités Locaux de Pilotage du Zonage Forestier												
A2.4.2	Production des couches d'informations cartographiques et des propositions de secteurs de développement du secteur forestier	Données cartographiques pouvant localiser les priorités éventuelles de développement des différents modèles et objectifs de gestion; Carte de zonage indicatif (VO) des provinces pilotes; Etiquettes socio-économiques; Ateliers de consultation publique; Carte participative de zonage (V1) des provinces pilotes; Au moins 3 Ateliers provinciaux de validations; Proposition d'affectation des forêts selon diverses vocations												

A2.4.3	Contribution au Plan national d'Affectation des Terres qui se fera en lien avec les autres politiques sectorielles	Nombre de réunions de discussion ayant pris part sur le Schéma National d'Affectation des Terres; Appui en exercice cartographique																			
A2.4.4	Cartographie des forêts ou sein des programmes intégrés (sur la base des données existantes et en lien avec l'activité 3.1)	Données et expertise cartographie du PIREDD dans la cartographie des forêts des provinces d'intervention																			
A2.4.5	Programmation triennale des allocations des concessions forestières dans les provinces cibles	Zones prioritaires du secteur et identification des forêts à concéder identifiées																			
A2.5	Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux									ATCT, K6	ACE								2018 G	4k,4p,4q	
A2.5.1	Etudes d'impact environnemental et social des expérimentations pilotes conduites	Une EESS de la PFN réalisée						Rapport EESS													
A2.5.2	Etudes d'impact environnemental et social des expérimentations pilotes conduites	Etudes d'impact environnemental et social des expérimentations pilotes						Rapport EIES													
A2.5.3	Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme (PEES du PGDF)	PGES du PGDF						PGES													
<b>C3 Secteur artisanal</b>																					
A3.1	Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	Nombre d'exploitants informels/illégaux passés dans le système formel. Nombre d'exploitant formel respectant les éléments essentiels de légalité. Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créés. Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants opérationnelles Indicateur FONAREDD harmonisé (Loi) : 1.3 Nombre de permis accordés en accord avec les législations existantes. 1.4 Information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement.						Cible fin phase 1 : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme devenus formels Cible fin phase 2 : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme devenus formels en fin de phase 2													
A3.1.1	Compléments d'études sectorielles de la filière-bois locale et identification des acteurs de la filière (recensement des exploitants)	Recensement des exploitants						Rapport de Recensement des exploitants													
A3.1.2	Diagnostic de performance des exploitants artisanaux (TDR, Collecte des données, analyse, rapportage et restitution)							Rapport diagnostic													
A3.1.3	Restitution du diagnostic	Réunion/Atelier de restitution (CCNF)						Rapport CCNF													
A3.2	Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	Volumes produits par des exploitants artisanaux opérant légalement						Cible fin phase 1: 2 000 m3/an (4 m3/ha*50 ha*10 permis). Proposition 2 m3 => 1.000 m3 Cible fin phase 2: 10 000 m3/an (4 m3/ha*50 ha*10 permis). Proposition 2 m3 => 5.000 m3													
A3.2.1	Etablissement d'une procédure d'attribution des permis de coupes artisanaux	Revue juridique des procédures d'attribution de permis aux exploitants artisanaux; Atelier de validation						Rapports													
A3.2.2	Développement d'un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation, ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPEDD	Éléments à suivre et Critère de suivi de l'exploitation artisanale; Ateliers de restitution dans 2 provinces pilotes; Procédures du système de suivi de l'exploitation artisanale; Commissions pluripartites de contrôle de l'exploitation créée																			
A3.2.3	Conception et développement du système de planification de permis artisanaux, prévu par les arrêtés sur l'exploitation	Méthodologie transparente de planification de permis artisanaux; Au moins 5 Ateliers provinciaux d'analyse et de consolidation du système de planification																			
A3.2.4	Elaboration de supports de formation et de guides méthodologiques en lien avec les activités 3.2.1 à 3.2.3	Supports de formation et guides méthodologiques																			
A3.2.5	Appui auprès des CPE à la planification des permis de coupes artisanaux dans deux Provinces pilotes (Moi-Ndombe et Ishapa)	Planification des permis artisanaux dans 2 provinces																			
A3.2.6	Accompagnement de l'attribution des permis de coupe et du suivi des activités des exploitants artisanaux auprès des CPE.																				





A3.5.1	Evaluation des pratiques actuelles des artisans transformateurs et de la qualité des produits, identification des possibilités d'amélioration des performances de valorisation du bois d'œuvre en rendement et en qualité (planches, madriers, etc.) pour la confection de produits (meublier, etc.)																			
A3.5.2	Développement d'outils pédagogiques d'aide à l'amélioration de la transformation																			
A3.5.3	Formation en techniques de transformation des bois d'œuvre, associant les institutions de formation (INPP...)																			
A3.5.4	Transfert de savoir-faire du projet vers les Institutions de Formation (IF) pour préparer la stratégie de sortie de projet																			
A3.6	Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux										K5, K4, K3, Antennes	CPE et démembrement						2018 B	4k, 4s	
A3.6.1	Conception d'outils de promotion des productions légales et de la qualité à base de bois																			
A3.6.2	Appui à la définition et à la mise en place d'une stratégie d'achats publics responsables																			
A3.6.3	Identification d'entreprises enclines à se tourner vers des achats vertueux et facilitation des contacts commerciaux entre ces entreprises et les artisans appuyés par le Programme																			
A3.7	Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières											CPE et démembrement						2018 B	4k, 4s	
A3.7.1	Contribuer à la création de 2 clusters forêt-bois (zones franches) permettant d'attirer (i) les industriels, du fait d'une fiscalité avantageuse, (ii) les artisans du fait de la possibilité de formation, d'accès à des machines, à l'énergie et grâce à la mutualisation des efforts pour répondre à des commandes en volumes																			
<b>C4 Appui à la gestion des FC et des ETD</b>																				
A4.1	Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	Nombre de communautés ou d'ETD approchées par le programme Nombre de communautés et ETD ayant adhéré à la démarche du programme Nombre de communauté et ETD envisageant la mise en place d'un aménagement durable de leurs forêts (Plan de gestion)			0. Actuellement aucune ETD, du fait de leur création récente et leur manque d'expertise, n'est en mesure de mettre en gestion durable une part de ses surfaces forestières. L'exploitation communautaire tentée actuellement dans quelques sites ne répond pas aux exigences d'une gestion durable des ressources notamment en raison d'un manque d'outils et d'expertise pour cadrer les pratiques mises en œuvre. Le cadre légal et les référentiels techniques de la production de bois d'œuvre issus de l'exploitation communautaire et/ou des ETD sont insuffisants pour garantir une gestion durable de la ressource. Les modalités de gestion des ressources financières issues de l'exploitation ne font pas l'objet d'un cadrage réglementaire garantissant leur utilisation pour des projets collectifs.	Délibérations (cas des ETD) ou « accords » établis pour fixer la localisation, les surfaces ainsi que les volumes par essences concernées ainsi que les modalités de gestion des recettes financières et validation par les autorités de tutelle administrative et technique de ces documents Déclaration des surfaces exploitées et des volumes de bois exploités aux autorités de tutelle administratives et techniques Guides des pratiques de gestion forestières communautaires et de collectivité						K1, K2, K3, K4, K7, CA EA	DFC, CPE						2018 B	4s, 4k, 4p

A4.1.1	Conception d'une démarche d'identification de communautés ou d'ETD volontaristes													
	Contacts préliminaires de communautés et d'ETD pressentiés pour aller vers la mise en place de sites pilotes, réalisation d'études préliminaires de cartographie des limites des territoires des communautés													
A4.1.2	Choix des sites pilotes retenus													
A4.1.3	Formalisation de l'implication des communautés et/ou ETD dans le programme													
A4.2	Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre	Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires appuyés par le programme. Modalités de mise en œuvre de gestion forestière communautaire et de collectivité établies.												
	Elaboration d'un cadre réglementaire et légal encadrant la création, la gestion et l'exploitation des Unités Forestières Artisanales d'Aménagement (UFAA) ou des concessions communautaires, en s'appuyant sur les expériences déjà menées en RDC ou dans la sous-région et en tenant compte des difficultés qui ont pu y être rencontrées													
A4.2.1	Renforcement des capacités des communautés et des ETD concernées													
A4.2.2	Appui à l'établissement de principes de gestion communautaire (ou par les ETD) de chacun des espaces, ainsi qu'à leur mise en œuvre, et leur système de contrôle													
A4.2.3	Appui à l'élaboration de plans de gestion des forêts communautaires et des ETD													
A4.2.4	Appui à la mise en œuvre de l'exploitation des UFAA ou concessions communautaires et de son contrôle, études d'opportunités et modalités de réalisation de plantations de bois d'œuvre ou de bois de feu dans les ETD périphériques à certaines villes (Kisangani, etc.).													
A4.3	Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	Volume exploité dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées												
	Définition des indicateurs de suivi des concessions communautaires et des forêts des ETD	Repertoire des accompagnatrices de la FC dans chaque province; Repertoire des CFCL et les IFC dans chaque province; Analyse du processus de FC dans chaque province												
A4.3.1	Suivi des concessions communautaires et des forêts des ETD													
A4.3.2	Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes													
A4.4	Centralisation et synthèse des savoir-faire du PGDF pour présentation et partage avec les communautés et les ETD													
A4.4.1														





A5.8.1	Centralisation et synthèse des savoir-faire du PGDF pour partage avec l'administration et les ministères																	
A5.8.2	Formation des agents de l'administration préalablement évalués et observation des agents																	
A5.8.3	Mise en place d'un mécanisme de transfert des capacités de formation vers les IF (Cf. Activité 6.2)																	
<b>C6</b>	<b>Renforcement des capacités</b>																	
A6.1	Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	Proportion des agents de l'administration forestières dans les territoires et secteurs des provinces concernées ayant été formés sur des thèmes divers (le zonage et les principes d'affectation des terres, la réalisation et le contenu d'inventaires forestiers, les pratiques ETR, les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers, la ZDR (délimitation, vacation, gestion), le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan, etc.).	Plusieurs intervenants mais plus particulièrement le projet ADEGUROR a engagé une démarche de renforcement des capacités des agents de l'administration forestière notamment au niveau central et, dans une moindre mesure, au niveau provincial. Une équipe d'une dizaine d'agents de la DIAF maîtrise la plupart des outils de vérification d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier ainsi que 3 points focaux par Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE). Des supports (guides opérationnels) sont disponibles et peuvent contribuer à mettre en œuvre un processus de renforcement des capacités (formation, appui/accompagnement de proximité, etc.) des agents de l'administration forestière des secteurs et des territoires.	Gible fin phase 1 : 60% des agents des territoires pilote formés en (2018) 2024 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR et des PIREDD et autres PT. Gible fin phase 2 : 80% des agents des territoires pilote formés en (2018) 2025 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR et des PIREDD et autres PT.	Base de données des bénéficiaires des formations établie et mise à jour sur la base des rapports de formation Comptes rendus de visites et les PV de contrôles menés indiquant le respect des pratiques d'exploitation durable dans les concessions, les forêts des ETD et les forêts communautaires. Rapports d'activités des agents dressant une synthèse des faiblesses constatées. Rapports d'évaluation des formations vérifiant les acquis et le renforcement de capacité	K1,K2,K3,K4,K5,K6,K7,CA, EA, ATCT23, ATCT24, ATCT25	SG.Cabinet MEDD, CI, DGF, Toutes les Directions, CPE, Ecoles de formation forestières	Les agents en poste dans les territoires et les secteurs ont les moyens logistiques pour mener leurs tâches. Les interventions menées sont réalisées dans un souci d'amélioration des pratiques et de renforcement des acteurs (les sanctions sont prononcées qu'en cas d'anomalies graves et/ou répétées). Des dispositions et mécanismes existent pour assurer de vraies relations (transfert d'information, appui, etc.) entre les agents de terrain et leurs directions au niveau provincial, de même entre le niveau provincial et national. Les éventuelles sanctions faites lors des contrôles sont appliquées	2018 B	4k, 4p, 4r								
A6.1.1	Identification avec les PIREDD des besoins en renforcement de l'administration forestière (en lien avec l'activité 4.2.2)																	
A6.1.2	Identification des besoins des communautés et des ETD pilote																	
A6.1.3	Mise en œuvre des renforcements de capacités																	
A6.1.4	Vérification des acquis																	
A6.1.5	Accompagnement de l'administration et des communautés et ETD dans leurs activités de gestion durable des forêts																	
A6.2	Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	Nombre de visites et/ou contrôles menés dans des concessions forestières, les forêts des ETD/forêt communautaire et auprès des opérateurs artisanaux.																
A6.2.1	Partage des formations PGDF avec les institutions de formation pertinentes																	

